SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE DE LA SADC 2007/2008 À 2011/2012

comprenant un résumé du budget d'exploitation, du budget des investissements, et du plan d'emprunt 2007-2008

Avril 2007

Canada

SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

NOTRE MANDAT

La SADC a pour mandat de fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et d'encourager la stabilité du système financier du Canada, le tout à l'avantage des personnes qui confient des dépôts assurables aux institutions membres de la SADC et de manière à minimiser les risques de perte pour la Société.

VALEURS DE LA SADC

- **Excellence et professionnalisme**
- **Intégrité et loyauté**
- **Communication et travail d'équipe**
- **Respect et équité**

Le personnel de la SADC défend ces valeurs et s'emploie constamment à respecter les normes professionnelles et éthiques les plus élevées dans tous les aspects de son travail.

RENSEIGNEMENTS UTILES SUR LA SADC

Vous pouvez nous joindre par téléphone, courriel ou télécopieur. Nous nous sommes engagés à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts et à les renseigner sur les services qu'offre la Société.

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Télécopieur : 613-996-6095
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca

LE PLAN - APERÇU

CONTEXTE D'EXPLOITATION

- Dans l'ensemble, l'économie et le secteur des services financiers canadiens sont solides.
- En dépit de risques potentiels, dont le ralentissement plus marqué que prévu de l'économie américaine et la fluctuation des prix du logement, il est peu probable que la réalisation de l'un ou l'autre de ces risques suffise à ébranler le système financier canadien ou la SADC.
- Le profil de risque des institutions membres de la SADC demeure peu inquiétant dans l'ensemble, et les institutions membres enregistrent d'excellents résultats en 2006.
- Les consommateurs canadiens profitent actuellement d'une conjoncture économique et financière relativement favorable ; ils s'attendent à ce que cette situation se maintienne dans un avenir prévisible.
- Les consommateurs reçoivent des messages contradictoires provenant d'un éventail toujours plus varié de médias, ce qui rend plus difficiles que jamais les prises de décisions de nature financière.
- La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996. Il est donc crucial pour la Société de continuer à procéder à des simulations, à former son personnel et à s'assurer qu'elle dispose en tout temps des ressources qualifiées nécessaires, en cas de faillite.

PRÉMISSES

- Le nombre d'institutions membres de la SADC ne fluctuera pas beaucoup.
- Pas de faillite d'institutions membres de la SADC au cours de la période.
- Les taux de prime demeureront les mêmes au cours de la période de planification, soit au niveau le plus bas jamais atteint de l'histoire de la SADC.
- Le niveau cible du financement ex ante s'établira entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

TAUX DE PRIME EN 2007	
Catégorie 1 : meilleure cote)	1,4 point de base des dépôts assurés
Catégorie 2 :	2,8 points de base des dépôts assurés
Catégorie 3 :	5,6 points de base des dépôts assurés
Catégorie 4 : (moins bonne cote)	11,1 points de base des dépôts assurés

STRATÉGIES D'ENTREPRISE ET STRATÉGIES DE SOUTIEN PRÉVUES

- La SADC concentrera ses efforts sur trois stratégies d'entreprise pour mener à bien son mandat au cours des cinq prochaines années :

1. **Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention** – La SADC consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites. Ainsi, elle améliorera sa capacité à rembourser les dépôts confiés à des institutions de toute taille et travaillera à mettre en œuvre des solutions autres que le remboursement des dépôts.

2. **Sensibilisation des déposants** – En s'appuyant sur ses activités de sensibilisation du public actuelles et récentes, la SADC mènera à terme son plan stratégique triennal de sensibilisation du public, dans le cadre duquel l'information et les publicités de la Société viseront les personnes âgées, les adultes peu alphabétisés et les groupes ethnoculturels.

3. **Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces** – La SADC s'attachera à mettre en œuvre un processus servant à produire des rapports sur ses risques principaux, à faire preuve de leadership en matière de gouvernance, à s'assurer qu'elle continue d'observer les meilleures pratiques en cours et à poursuivre la coopération active avec les parties intéressées, au Canada et à l'étranger. Le personnel joue un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de la SADC. Par conséquent, la Société continuera à mettre l'accent sur la poursuite constante de l'excellence, tant pour ses employés que pour elle-même à titre d'employeur.

RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'exercice 2007-2008, la SADC prévoit un bénéfice net de 107 millions de dollars, calculé à partir de revenus globaux de 130 millions de dollars – soit 67 millions de dollars en primes et 63 millions en intérêts – et de frais d'exploitation nets attendus de 23 millions de dollars. Le tableau ci-dessous résume les résultats financiers.

PRINCIPAUX RÉSULTATS FINANCIERS PRÉVUS

(en millions de dollars)

	2007 Prévu	2008 Plan	2009 Plan	2010 Plan	2011 Plan	2012 Plan
Bilan au 31 mars						
Encaisse et placements	1 556	1 666	1 767	1 872	1 982	2 097
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts[a]	600	600	600	600	600	600
Bénéfices non répartis	946	1 053	1 152	1 256	1 364	1 477
Revenus et dépenses – exercice clos le 31 mars						
Revenus totaux	131	130	137	144	150	157
Frais d'exploitation nets	23	23	24	25	25	26
Recouvrements et autres rajustements	(4)	(13)	–	–	–	–
Bénéfice net avant charge d'impôts	112	120	113	119	125	131
Réduction de l'actif d'impôts futurs	–	1	–	–	1	–
Charge d'impôts	10	12	14	15	16	18
Bénéfice net	102	107	99	104	108	113
Financement *ex ante*[b]						
Niveau – en millions de dollars	1 546	1 653	1 752	1 856	1 964	2 077
Niveau – en points de base des dépôts assurés	34	35	36	37	38	39

[a] Pour l'établissement des états financiers, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est recalculée à chaque exercice.

[b] Le financement ex ante représente la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la SADC, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la Société. Le niveau cible d'un tel financement est établi entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

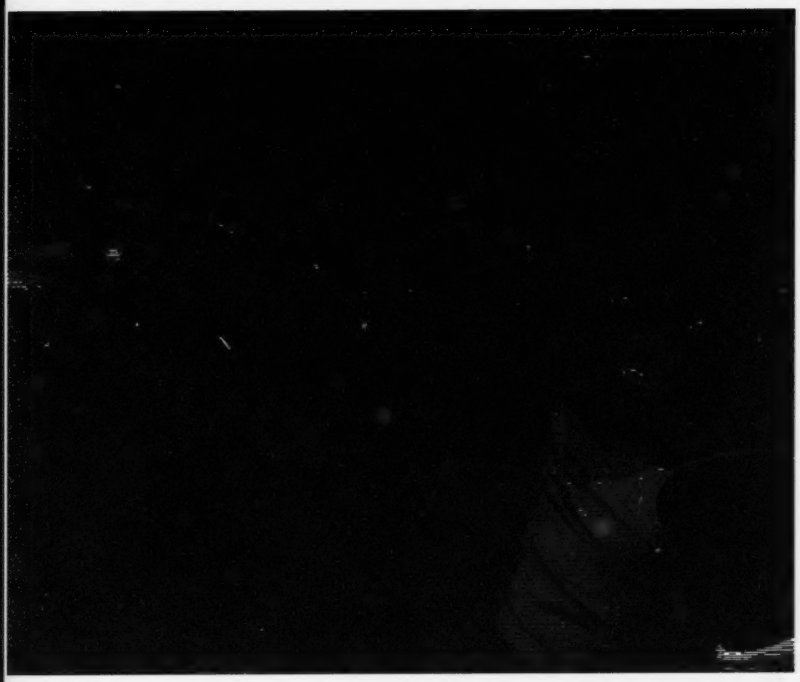

TABLE DES MATIÈRES

1 Aperçu de la SADC 3
Qui nous sommes 3
Notre rôle 3
Nos institutions membres 4
Administrateurs et dirigeants de la SADC 4

2 Notre plan quinquennal 7
Contexte d'exploitation 7
Risques importants et principales hypothèses de planification 9
Stratégies retenues pour la période de planification 12
Fiche de rendement – 2007-2008 à 2011-2012 18

3 Plan financier et plan des ressources 23
Plan financier quinquennal de la SADC – 2007-2008 à 2011-2012 23
Financement *ex ante* 28
Budget d'exploitation – 2007-2008 29
Budget des investissements – 2007-2008 30
Questions d'ordre comptable 30
Plan d'emprunt 31
Besoins en effectifs 32

4 Rendement de la SADC par rapport aux objectifs antérieurs 35
Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2006-2007 à 2010-2011 35
Fiche de rendement antérieur – 2006-2007 36
Résultats financiers antérieurs – points saillants de 2005-2006 et 2006-2007 40

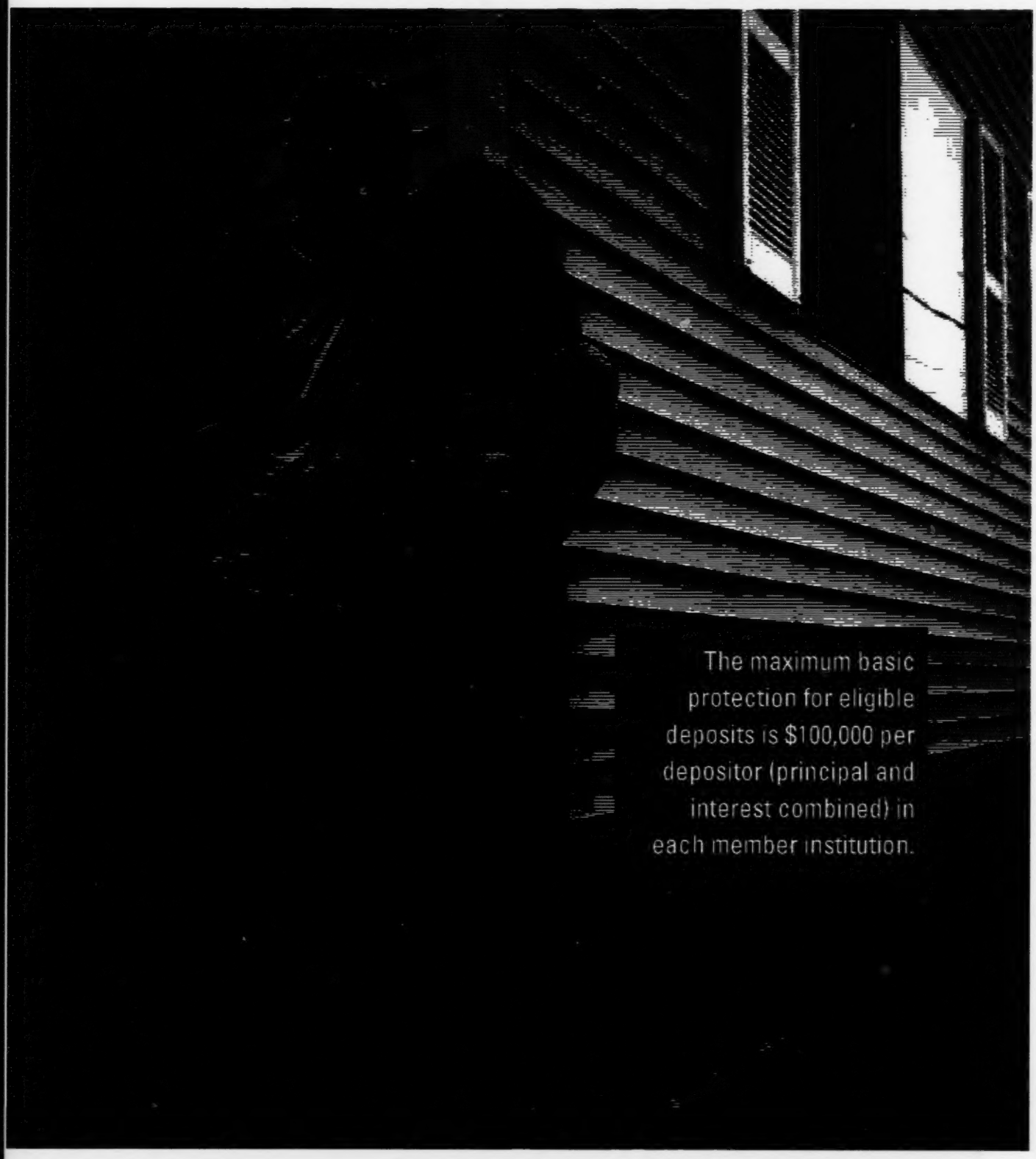

The maximum basic protection for eligible deposits is $100,000 per depositor (principal and interest combined) in each member institution.

APERÇU DE LA SADC

QUI NOUS SOMMES

La Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) a été créée en 1967 par la Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada (la Loi sur la SADC). La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada et figure au nombre des sociétés d'État énumérées à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle rend compte au Parlement par l'entremise du ministre des Finances.

NOTRE RÔLE

Mandat légal de la SADC : Tout le travail que nous accomplissons nous est dicté par le mandat légal de la SADC. Ce mandat est énoncé à l'article 7 de la Loi sur la SADC et comprend les objectifs suivants :

(a) fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts ;
(b) encourager la stabilité du système financier au Canada ;
(c) poursuivre les fins visées aux alinéas a) et b) à l'avantage des personnes qui détiennent des dépôts auprès d'institutions membres et de manière à minimiser les possibilités de perte pour elle-même.

Protection des dépôts : Aux termes de la Loi sur la SADC, la protection maximale de base qui s'applique aux dépôts assurables est de 100 000 dollars (somme du capital et des intérêts) par personne, dans chaque institution membre. Conformément à cette loi, la Société fournit en outre une assurance distincte à l'égard des dépôts assurables détenus en propriété conjointe, en fiducie, dans des comptes destinés aux impôts fonciers sur des biens hypothéqués, dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite et dans des fonds enregistrés de revenu de retraite. Nous travaillons avec l'Autorité des marchés financiers afin d'assurer les dépôts effectués au Québec, dans des institutions membres constituées en vertu d'une loi provinciale (y compris les dépôts faits à l'extérieur du Québec dans ces mêmes institutions). En cas de faillite, nous remboursons les personnes qui détiennent des dépôts assurés et cherchons à recouvrer les montants remboursés à même l'actif de l'institution faillie.

Gestion du risque d'assurance : La gestion du risque d'assurance est une fonction fondamentale et permanente qui exige que nous exercions plusieurs activités :

- Nous évaluons régulièrement les risques que représentent nos institutions membres et surveillons leur rendement et leurs résultats, à l'aide de toute une gamme de renseignements, notamment de documents provenant de l'organisme de réglementation, de l'information financière fournie par les institutions membres, ainsi que des données du marché et des indicateurs, économiques et autres, plus vastes.

■ Nous nous fions au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et aux organismes de réglementation provinciaux, qui effectuent l'examen annuel des institutions membres en notre nom. Nous travaillons en étroite collaboration avec eux dans le but, par exemple, de déterminer quelles mesures doivent être prises à l'égard d'une institution, lorsque cela s'impose. Dans certains cas, nous devons également effectuer un examen spécial ainsi qu'un examen préparatoire pour évaluer les risques qu'une institution en difficulté représente pour la SADC.

Établissement et perception des primes : La SADC finance ses activités avec les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est déterminé en fonction du total des dépôts assurés que détient chaque institution membre, chaque année. Nous utilisons un barème de primes différentielles et classons chaque institution membre dans l'une des quatre catégories prévues par le barème, selon des critères prédéterminés. En 2006-2007, le taux de prime de chaque catégorie était compris entre 1,4 et 11,1 points de base des dépôts assurés. Cette année-là, les institutions membres ont payé un total de 75 millions de dollars en primes. Les taux de prime pour 2007-2008 demeureront à ces niveaux – les plus bas jamais atteints.

HISTORIQUE DES CHANGEMENTS DE TAUX DE PRIME
(en points de base des dépôts assurés)

1967	*3,3*
1986	*10,0*
1993	*12,5*
1994	*16,7*
1999	*Régime de primes différentielles*
1999/2000 à 2000/2001	*Catégorie 1 — 4,2* *Catégorie 2 — 8,3* *Catégorie 3 — 16,7* *Catégorie 4 — 16,7*
2001/2002	*Catégorie 1 — 4,2* *Catégorie 2 — 8,3* *Catégorie 3 — 16,7* *Catégorie 4 — 33,3*
2002/2003 à 2004/2005	*Catégorie 1 — 2,1* *Catégorie 2 — 4,2* *Catégorie 3 — 8,3* *Catégorie 4 — 16,7*
2005/2006 à 2006/2007	*Catégorie 1 — 1,4* *Catégorie 2 — 2,8* *Catégorie 3 — 5,6* *Catégorie 4 — 11,1*

NOS INSTITUTIONS MEMBRES

Seules sont membres de la SADC des banques, des sociétés de fiducie et des sociétés de prêt constituées en vertu d'une loi fédérale ou provinciale et des associations régies par la Loi sur les associations coopératives de crédit. À la fin de 2006, la SADC comptait 81 institutions membres. La dernière faillite d'une institution membre de la SADC remonte à 1996. Depuis la création de la SADC, en 1967, 43 institutions membres ont fait faillite.

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS DE LA SADC

Le conseil d'administration de la SADC est composé du président, de cinq membres issus du secteur privé et de cinq membres d'office, soit le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, le surintendant des institutions financières et un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant officiel du BSIF. Le gouverneur en conseil nomme le président, les cinq administrateurs issus du secteur privé et le président et chef de la direction de la SADC.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SADC

(au 31 décembre 2006)

Bryan P. Davies
Président du conseil d'administration
Société d'assurance-dépôts du Canada

Tracey Bakkeli
T. Bakkeli Consultants Inc.
(Regina)

Jim Callon
Commissaire intérimaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
(membre d'office)

Julie Dickson
Surintendante intérimaire des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
(membre d'office)

David A. Dodge
Gouverneur de la Banque du Canada
(membre d'office)

Claude Huot
Consultant en développement économique
Le Groupe Stragesult
(Montréal)

Grant Morash
Conseiller financier
(Halifax)

F. Edward (Ted) Price*
Surintendant adjoint
Secteur de la réglementation
Bureau du surintendant des institutions financières
(membre d'office)

Shelley Tratch
Avocate
(Vancouver)

Rob Wright
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

Vacant
(administrateur du secteur privé)

SUBSTITUTS

Pierre Duguay
Sous-gouverneur de la Banque du Canada
(substitut du gouverneur de la Banque du Canada)

Serge Dupont
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances Canada
(substitut du sous-ministre des Finances)

DIRIGEANTS DE LA SADC

(au 31 décembre 2006)

Guy L. Saint-Pierre
Président et chef de la direction

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société

Michèle Bourque
Vice-présidente
Assurance et Évaluation des risques

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier

* À compter du 1er janvier 2007.

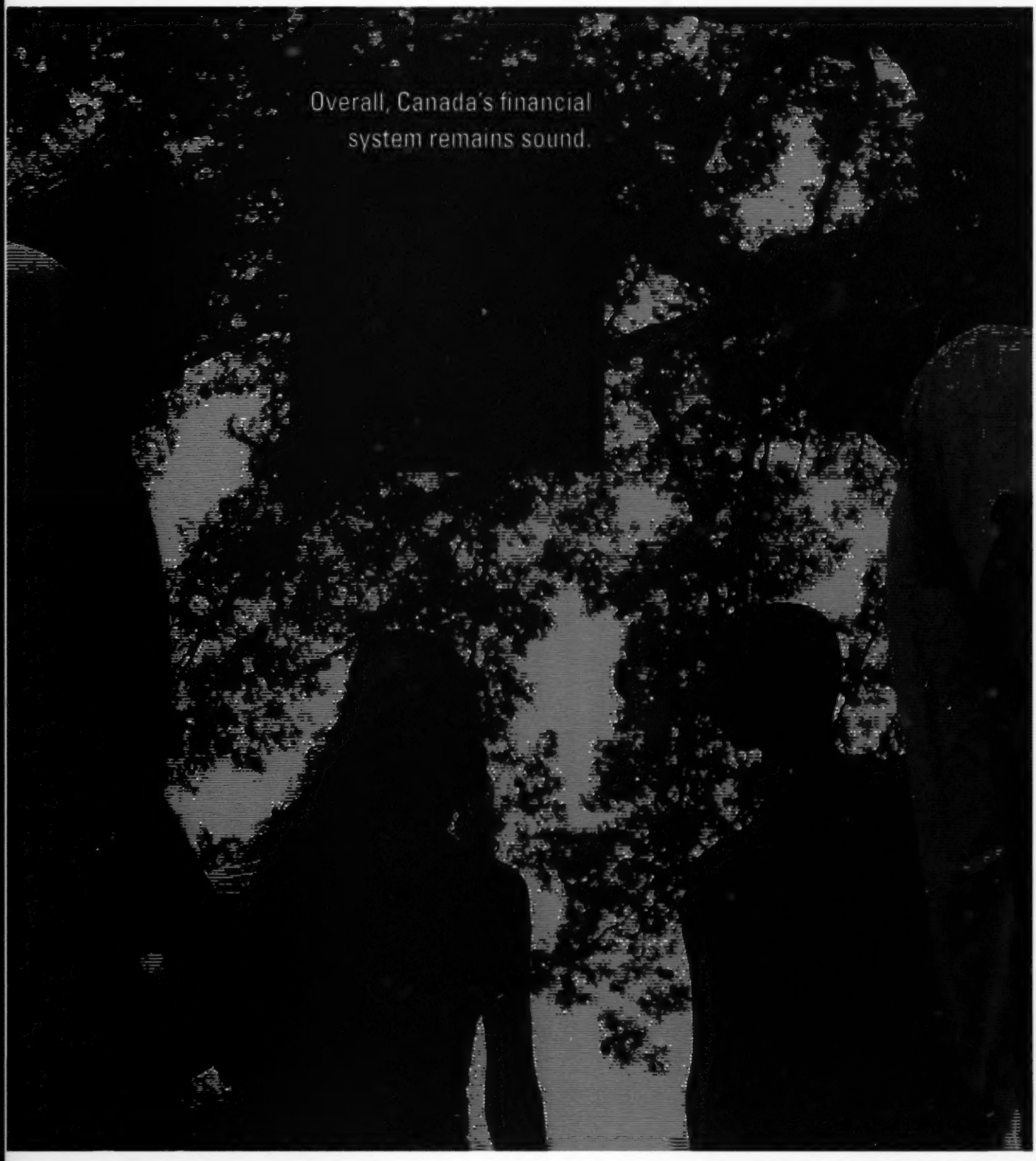
Overall, Canada's financial
system remains sound.

NOTRE PLAN QUINQUENNAL

CONTEXTE D'EXPLOITATION

Chaque année, la SADC analyse son environnement en examinant les tendances de l'économie et du monde financier, de même que les enjeux nouveaux ou persistants sur les plans de la législation, de la réglementation et de la technologie. Notre contexte d'exploitation est, dans l'ensemble, favorable. Cependant, il présente un certain nombre d'enjeux que la SADC surveillera de près.

Conjoncture économique

La croissance de l'économie mondiale s'est de nouveau raffermie en 2006, malgré une certaine décélération observée aux États-Unis. Au Canada, l'activité économique se maintient légèrement au-dessus de la pleine capacité de production, malgré le fléchissement des exportations nettes. Toutefois, comme les États-Unis enregistrent un ralentissement plus rapide que prévu, on tend à réviser quelque peu à la baisse les prévisions de croissance au Canada. Il est donc probable que l'économie canadienne demeure plus ou moins en équilibre.

Les risques pour l'économie canadienne sont principalement liés au dynamisme des dépenses des ménages et à la progression des prix du logement, mais la demande des consommateurs américains risque aussi de ralentir plus vite que prévu, ce qui pourrait provoquer une diminution des exportations canadiennes. La SADC continuera de surveiller d'autres risques, dont la volatilité des prix de l'énergie, les répercussions d'un dollar canadien élevé sur le secteur manufacturier (et l'industrie automobile en particulier) et sur les exportations, ainsi que tout signe d'emballement des tensions inflationnistes et des taux d'intérêt. Nous surveillerons les effets possibles de certains désastres naturels, en raison de l'instabilité que peuvent engendrer des actes terroristes internationaux, et la possibilité constante d'une pandémie. Il est toutefois peu probable que la réalisation de l'un ou l'autre de ces risques suffise à ébranler le système financier canadien.

En général, les sociétés canadiennes font état de solides résultats et la situation budgétaire du gouvernement fédéral demeure saine ; bref, le système financier canadien demeure en bonne posture.

L'environnement des institutions membres

La conjoncture favorable a permis aux institutions membres de la SADC d'enregistrer de solides résultats en 2006. Les bénéfices de ces dernières, la qualité de leur actif et leurs ratios de fonds propres demeurent à des sommets presque inégalés. Les institutions membres ont de plus en plus la cote sur les marchés depuis trois ans, comme en témoigne clairement l'appréciation du cours de leur action. En 2006, 98 pour 100 des institutions membres se sont classées dans les deux meilleures catégories du régime de primes différentielles.

2

Si le profil de risque des institutions membres demeure peu inquiétant dans l'ensemble, certaines tendances méritent d'être surveillées. Par exemple, les stratégies de croissance rapide de certains prêteurs hypothécaires, et une plus grande concentration relativement aux emprunteurs présentant un risque élevé, pourraient conduire à une détérioration de la qualité de l'actif. Les pratiques intensives des prêteurs hypothécaires, et les forces de la concurrence qui se font sentir depuis deux ans, pourraient aussi se traduire par une augmentation du nombre de défauts de paiement, ce qui porterait un coup dur aux prêteurs hypothécaires à l'habitation. On note une hausse considérable des produits à risque élevé, dont des prêts hypothécaires n'exigeant que le versement des intérêts et des prêts de plus longue durée. Ces tendances ont de quoi inquiéter, vu le ralentissement du marché de l'habitation observé dans certains secteurs aux États-Unis.

La conjoncture favorable actuelle attire les prêteurs non réglementés. Le nombre accru de prêteurs non traditionnels, et l'intérêt croissant des grandes banques pour le marché du détail, ont conduit à un resserrement des marges sur ce marché et à une plus forte concurrence pour nos institutions membres.

D'autres enjeux risquent d'influer sur les institutions membres à moyen terme, comme par exemple : le fort endettement des ménages, les problèmes de réputation liés à des produits financiers complexes, et le plus grand nombre de renseignements devant être fournis aux organismes de réglementation du fait de la mise en œuvre des exigences du nouvel accord de Bâle. Cependant, la mise en œuvre des modifications législatives attendues en ce qui concerne les périodes de retenue des chèques, les opérations par voie électronique, les obligations d'information, l'approbation simplifiée des opérations et l'assurance hypothécaire devrait se traduire par une amélioration des services pour les institutions membres comme pour les consommateurs.

CDIC has not dealt with a member institution failure since 1996.

L'environnement du consommateur

La population du Canada marie les cultures, les langues, les comportements et les modes de vie les plus divers et elle est en constante évolution. En 2001, un Canadien sur sept était membre d'une minorité visible. On s'attend à ce qu'un Canadien sur cinq fasse partie d'une minorité visible en 2017. Cette même année, les minorités visibles devraient constituer la moitié de la population tant à Toronto qu'à Vancouver[3]. Par ailleurs, la population canadienne vieillit – d'ici 2011, les personnes de 65 ans et plus représenteront 15 pour 100 de la population totale .

[3] Source : Rapport annuel 2005-2006 sur l'application de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*

Ces changements dans la population s'accompagnent de changements dans les habitudes financières.

Les consommateurs canadiens profitent actuellement d'une conjoncture économique et financière relativement favorable et ils s'attendent à ce que cette situation se maintienne. Les dernières études de la SADC révèlent que le public demeure relativement peu au courant des avantages et des limites de l'assurance-dépôts, entre autres à cause du climat économique favorable et de l'absence de faillites d'institutions membres depuis quelques années.

L'environnement de la SADC

La SADC n'a pas eu à s'occuper de la faillite d'une institution membre depuis 1996. À mesure que s'allongent les intervalles entre les faillites, la SADC ressent la nécessité de plus en plus grande d'être prête à réagir – en intervenant ou en procédant à un règlement rigoureux et ponctuel, si une nouvelle faillite survient. Il est donc crucial pour la Société de continuer à procéder à des simulations, à former son personnel et à s'assurer de disposer en tout temps du financement et des ressources qualifiées nécessaires. Il est également important que la SADC maintienne le moral et le bien-être de ses effectifs si elle veut être en mesure de remplir son mandat. C'est d'autant plus vrai qu'elle se doit d'être toujours en mesure de procéder au règlement d'une faillite, ce qui suppose le maintien d'un personnel de base qualifié et motivé. La SADC devra composer avec une concurrence grandissante sur le plan des ressources humaines durant la période de planification, puisque les travailleurs qualifiés canadiens vieillissent et que de nombreux baby-boomers commencent à prendre leur retraite.

La SADC demeure consciente de la nécessité d'utiliser ses ressources de la manière la plus efficace possible et d'être à l'affût des occasions de réduire ses coûts. Nous comprenons aussi l'importance d'être à l'écoute de tous nos partenaires lorsque nous gérons et mettons en œuvre nos plans d'exploitation.

RISQUES IMPORTANTS ET PRINCIPALES HYPOTHÈSES DE PLANIFICATION

Les quatre catégories de risque de la SADC

La SADC surveille en permanence ses risques importants, et elle rend régulièrement compte de ses activités de gestion des risques de l'entreprise (GRE). De cette façon, nous relevons les enjeux et évaluons les risques clés liés à la conjoncture, tout en établissant un ordre de priorité entre les stratégies d'entreprise, les stratégies de soutien et l'affectation des ressources.

Dans le cadre du processus de planification, en 2006, la direction de la SADC a passé en revue les principaux risques de la Société (définis dans l'encadré de droite), à la lumière de son mandat et de son contexte d'exploitation actuel et attendu.

Les résultats de l'examen avaient permis à la SADC de conclure que, dans l'ensemble, les quatre risques importants auxquels elle était exposée étaient acceptables, mais qu'il fallait garder un œil sur des aspects précis de chaque risque. Compte tenu de notre analyse, nous allons nous consacrer au risque d'assurance de la SADC, en particulier à notre capacité à intervenir par d'autres moyens que le remboursement des dépôts. En effet, la SADC manque d'expérience pratique, aucune institution membre n'ayant fait faillite récemment, et, bien que la santé financière de nos institutions membres soit excellente, les sommets pourraient avoir été atteints.

Nous continuerons aussi à nous occuper d'autres risques importants :

- Le fait d'avoir un portefeuille de placement de 1,5 milliard de dollars met en relief la nécessité pour la SADC de disposer de pratiques efficaces en matière de gestion du risque financier. La SADC examine à l'heure actuelle des possibilités d'accroître le rendement de son portefeuille, en gardant à l'esprit que nous ne pouvons pas nous permettre de subir de fortes pertes en capital (le tout en continuant de respecter les Lignes directrices sur la gestion du risque financier à l'intention des sociétés d'État). Les changements proposés ne modifieraient pas de façon conséquente le risque financier de la Société.

- La SADC se penchera aussi sur les volets de son risque d'exploitation qui portent sur le nombre croissant d'exigences en matière de rapports au gouvernement, sur l'éventuelle interruption de ses activités (y compris en cas de pandémie) et sur le besoin continu de conserver et de former les employés.

- La SADC poursuivra la gestion proactive de son risque de réputation en continuant à bien gérer ses activités, tout en gardant à l'esprit qu'elle doit répondre aux attentes des déposants en décrivant clairement les avantages et les limites de l'assurance-dépôts par l'entremise de sa campagne de sensibilisation.

RISQUES IMPORTANTS POUR LA SADC

Risque d'assurance : *Pour la SADC, le risque de perte lié aux activités d'assurance des dépôts, y compris aux coûts résultant d'une intervention. (Risques sous-jacents : risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts, risque d'évaluation, risque d'intervention)*

Risque financier : *Pour la SADC, le risque de perte lié à la gestion d'éléments d'actif et de passif figurant au bilan ou hors bilan. (Risques sous-jacents : risque de liquidité, risque de marché, risque de crédit)*

Risque d'exploitation : Le risque de perte auquel est exposée la SADC par suite d'une insuffisance ou d'une défaillance des procédures et des systèmes internes, ou d'une erreur humaine ou d'un événement extérieur. (Risques sous-jacents : risque d'interruption des activités, risque d'information, risque juridique / de non conformité, risque de personnes, risque de processus, risque de sécurité et risque lié à la technologie)

Risque de réputation : *Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.*

Principales prémisses de planification

Les prémisses qui suivent orientent nos stratégies et nos plans et sous-tendent les budgets des ressources pour la période de planification. La SADC présume que :

1. Le mandat qui nous est conféré par la loi ne changera pas.
2. Aucune modification majeure susceptible de se répercuter de façon conséquente sur la SADC ne devrait être apportée au cadre de réglementation et de surveillance au Canada.

3. Aucune faillite d'institutions membres de la SADC n'est prévue. Même si les états financiers pro forma du présent résumé du plan reposent sur l'hypothèse qu'aucune institution membre ne fera faillite, la SADC a effectué des analyses de sensibilité pour évaluer les conséquences possibles de scénarios de faillites d'ampleur diverse. La SADC pourrait s'acquitter d'un remboursement de dépôts assurés atteignant jusqu'à 1,5 milliard de dollars sans avoir à recourir à du financement supplémentaire. Si le remboursement de dépôts dépasse ce montant, la SADC devra utiliser sa marge de crédit.

4. Le nombre d'institutions membres de la SADC ne fluctuera pas beaucoup au cours de la période de planification.

5. On prévoit que le niveau cible du financement ex ante demeurera entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés. Cela représente une fourchette de 1,8 à 2,3 milliards de dollars d'après le volume des dépôts assurés au 30 avril 2006.

6. Les prévisions de revenu en primes pour la période de planification reposent sur les hypothèses suivantes :

   - Les taux de prime demeureront les mêmes qu'en 2006, au cours de la période de planification.
   - La répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification devrait correspondre au classement prévu des institutions membres à l'exercice comptable des primes 2007 (exercice financier 2007-2008 de la SADC). Cette répartition ne devrait varier que légèrement au cours des quatre dernières années de la période de planification.
   - La croissance annuelle des dépôts assurés sera de 3 pour 100.

   Le taux de prime annuelle maximale, sur lequel repose le calcul des taux de prime de chaque catégorie, est fixé chaque année par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances. La SADC recommande ce taux au ministre lors du dépôt de son plan d'entreprise, le taux étant fixé en fonction de la situation financière de la SADC, de l'évaluation courante de la conjoncture économique et financière, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du fonds ex ante par rapport à la fourchette cible. En conséquence, le revenu en primes pour l'ensemble de la période de planification pourrait changer.

7. La SADC ne recevra pas de crédits du gouvernement et ne prévoit pas contracter d'emprunt.

8. Le taux de rendement moyen sur l'encaisse et les placements sera d'environ 4 pour 100.

9. Les taux d'imposition fédéraux utilisés dans notre planification quinquennale se fondent sur les taux en vigueur lors de l'élaboration du présent plan d'entreprise.

STRATÉGIES RETENUES POUR LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

La SADC a remanié les stratégies qui ont guidé ses activités ces dernières années. Les trois stratégies révisées mettent beaucoup l'accent sur la gestion des risques importants de la Société tout au long de la période de planification, et elles maintiennent les grandes lignes des stratégies précédentes. Les voici :

- Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention
- Sensibilisation des déposants
- Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces

Ce changement d'orientation est motivé par divers impératifs, dont celui de mettre davantage l'accent sur la capacité d'intervention – comme l'indiquent notre analyse de la conjoncture et nos démarches en matière de gestion des risques d'entreprise (GRE), et le souci de sensibiliser davantage le public (les déposants doivent mieux connaître l'assurance-dépôts). Cet impératif est d'autant plus important que les marchés financiers deviennent de plus en plus complexes, que la protection d'assurance-dépôts a augmenté et que la SADC n'a pas eu à s'occuper de la faillite d'une institution membre depuis maintenant 10 ans.

Des plans stratégiques complets en matière de ressources humaines et de systèmes informatiques appuient les stratégies d'entreprise. Les principales stratégies de soutien et les indicateurs de rendement se retrouvent dans la Fiche de rendement 2007-2008 à 2011-2012 (page 15). La SADC mesure son rendement par rapport à ces indicateurs clés tout au long de la période de planification. Elle fait part des résultats par rapport aux mesures annoncées dans son rapport annuel. Les budgets des ressources, qui appuient ces plans et stratégies, sont présentés à la partie III du présent résumé du plan d'entreprise.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES FONDAMENTALES ET DE LA CAPACITÉ D'INTERVENTION

La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres et être en mesure de les prévoir, d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. Au cours de la période de planification, la Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales d'assurance, de surveillance des risques, d'intervention et de règlement des faillites.

Ces dernières années, la SADC s'est employée à renforcer sa capacité d'intervention en cas de faillite d'une institution membre et à mettre à jour ses pratiques de surveillance des institutions membres.

Assurance

Durant le dernier exercice, nous avons apporté plusieurs modifications aux règlements administratifs de la SADC, surtout pour tenir compte de la révision du mandat de la Société, qui a eu lieu en 2005. La SADC doit sans cesse mesurer l'incidence des changements qui se produisent dans son environnement et influent sur les divers aspects du régime d'assurance-dépôts, comme la perception des primes ou l'assurabilité de divers produits. Tous les règlements administratifs concernant les institutions membres font l'objet d'un examen exhaustif tous les cinq ans.

En ce qui a trait à la perception des primes, nous évaluerons l'incidence de la mise en application de Bâle II, et de la comptabilisation à la juste valeur, sur les facteurs utilisés dans le cadre du Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles pour classer chaque institution membre dans une catégorie de tarification. Les modifications qui s'imposent devraient être apportées à ce règlement administratif à temps pour l'exercice comptable des primes 2009. Nous avons également l'intention de consulter les institutions membres au sujet de modifications éventuelles à l'assiette de calcul des primes.

Surveillance des risques

À titre d'assureur, la SADC se doit de reconnaître rapidement les risques que peuvent représenter ses institutions membres et d'y apporter des solutions. Nous nous tenons toujours au fait des grands facteurs économiques et financiers ainsi que des problèmes nouveaux pouvant influer sur nos institutions membres. En outre, nous surveillons régulièrement les résultats financiers et le profil de risque de nos institutions membres. La réception, en temps opportun, de renseignements sur la surveillance des institutions membres produits par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et la disponibilité des données financières, sont essentielles à la gestion du risque lié à l'assurance-dépôts, pour la SADC.

Durant la période de planification, la SADC continuera de surveiller son environnement, en se concentrant sur les nouveaux risques susceptibles d'affecter des groupes d'institutions membres. Nous comptons également préparer et fournir de la formation aux employés de la SADC à la suite de l'adoption de nouvelles normes comptables et règles visant les fonds propres, en vertu de Bâle II. Il demeurera impératif pour la Société de gérer proactivement le risque posé par les institutions membres à risque élevé. Nous prévoyons apporter des améliorations aux systèmes servant à l'évaluation des risques et nous nous sommes engagés à maintenir des relations de travail productives avec le BSIF et les autres organismes du filet de sécurité financier.

Intervention et règlement de faillites

Lorsqu'une institution fait faillite, la SADC doit être prête à remplir son mandat, qui consiste à protéger les déposants concernés. Étant donné le temps écoulé depuis la dernière faillite d'une institution membre, nous jugeons prioritaire de renforcer notre capacité à réagir rapidement et judicieusement en cas de faillite. Pour ce faire, nous devons mettre à niveau nos outils technologiques, actualiser nos méthodes d'intervention et former ou perfectionner notre personnel.

Les plus récentes activités ont porté sur la modernisation du système de remboursement des dépôts et des pratiques visant les institutions membres présentant le plus de risques pour la SADC. À l'avenir, nous comptons étendre la portée de nos activités liées à la capacité d'intervention pour y inclure notre capacité à faire face à la faillite d'un plus grand nombre d'institutions membres de toute taille.

Au cours de la période de planification, nous apporterons des modifications à notre système de remboursement ROADMAP, pour qu'il soit en mesure de traiter un plus grand nombre de comptes de dépôt.

Il importe de fournir aux déposants dont l'institution fait faillite des renseignements opportuns sur leurs dépôts assurés. À cette fin, nous actualisons nos plans de communication en cas d'intervention et nous nous assurons que le contenu de nos documents sera facilement compris. La SADC travaille par ailleurs à l'élaboration d'un site Web où les déposants pourront se renseigner sur une institution membre ayant fait faillite et sur les modalités d'accès à leur argent. Nous explorons diverses méthodes de remboursement des dépôts assurés, y compris par dépôt direct.

Nous renforcerons notre savoir-faire en matière de stratégies de règlement les moins coûteuses en analysant et en documentant nos résultats à l'égard des faillites passées ainsi que les derniers changements survenus dans notre environnement.

Durant la période de planification, les simulations continueront d'occuper une place de choix parmi nos activités liées à notre capacité d'intervention. Les mises à l'essai nous aident à orchestrer tous les éléments de nos interventions de manière à en assurer la réussite. Elles sont en outre utiles à la formation. Au cours de la période, nous procéderons à des simulations partielles et complètes de règlements de faillite, avec et sans remboursement de dépôts assurés.

SENSIBILISATION DES DÉPOSANTS

La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Dans le cadre de notre stratégie ciblée et à long terme, nous mènerons des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures et nous continuerons de mettre l'accent sur le nouveau plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars.

Chaque année, la SADC entreprend des démarches pour amener les déposants à mieux comprendre le régime fédéral d'assurance-dépôts. Nous communiquons des renseignements essentiels sur la SADC et sur les avantages et les limites de l'assurance-dépôts, ainsi que de l'information générale sur les types de produits financiers qui sont assurables et ceux qui ne le sont pas. Nos activités de sensibilisation du public reposent essentiellement sur les éléments suivants : publicités télévisées et imprimées, participation à des salons financiers et autres démarches auprès du public, des médias et des institutions membres. Par ailleurs, nous mettons à la disposition du public un service d'information téléphonique sans frais ainsi qu'un site Web.

En nous appuyant sur nos activités actuelles et récentes de sensibilisation du public, nous mènerons à terme notre plan stratégique triennal de sensibilisation du public, qui prévoit des informations et des publicités destinées aux personnes âgées, aux adultes peu alphabétisés et aux groupes ethnoculturels.

Every year, CDIC undertakes initiatives that aim to increase depositors' understanding of the federal deposit insurance program.

La SADC continuera de collaborer avec des partenaires clés des paliers fédéral et provincial, ainsi que du secteur privé, notamment l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), l'Autorité des marchés financiers et la Fédération des courtiers de dépôts canadiens indépendants, des associations du milieu financier et de consommateurs, comme l'Association canadienne des plus de 50 ans (CARP). Nous continuerons par ailleurs à collaborer, sur le site Web www.financeprotection.ca (où se trouve un lien menant au site Web de la SADC), avec nos partenaires du Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum. Ces efforts communs constituent des moyens supplémentaires et peu coûteux d'informer les Canadiens sur la SADC et l'assurance-dépôts.

Nous continuerons à effectuer des sondages périodiques pour mesurer les résultats de nos efforts de sensibilisation et pour nous tenir au courant des questions qui méritent notre attention. Nous souhaitons, au minimum, maintenir les niveaux de sensibilisation du grand public suivants : 50 pour 100 pour ce qui est de la SADC et 25 pour 100 pour ce qui est du plafond de 100 000 dollars. Des méthodes de sondage améliorées nous permettront de mesurer avec plus de précision le niveau de sensibilisation de nos publics cibles.

Nous élaborerons entre autres une nouvelle stratégie de sensibilisation du public pour l'exercice 2008-2009 et au-delà, en nous appuyant sur des recherches visant à établir si nous devons continuer à concentrer nos efforts sur nos trois publics cibles. Nous continuerons de privilégier un langage clair et simple pour que nos messages soient bien compris.

■ *MAINTIEN DE PRATIQUES DE GOUVERNANCE ET D'UNE CAPACITÉ OPÉRATIONNELLE EFFICACES*

Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. Elle doit donc gérer ses risques importants, faire preuve de leadership en matière de gouvernance et continuer de collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les membres du Parlement, les organismes de réglementation et de surveillance ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.

Ces dernières années, la SADC a consacré des efforts considérables et fructueux à l'établissement de relations efficaces avec ses partenaires, à l'adoption d'excellentes pratiques de gouvernance et à la gestion de sa capacité organisationnelle. Durant la période visée par le présent résumé du plan, nous concentrerons nos efforts sur la gouvernance et le bon fonctionnement de la SADC, tout en continuant de collaborer étroitement avec nos partenaires, et plus particulièrement nos employés. Nous veillerons à continuer de satisfaire aux meilleures pratiques à mesure qu'elles évoluent, appuyant ainsi nos principales stratégies « Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention » et « Sensibilisation des déposants ».

Voici les grandes lignes de nos activités pour la période 2007-2008 à 2011-2012 :

- Poursuivre l'intégration de nos processus de gestion stratégique aux processus de gestion des risques de l'entreprise (GRE) et faire figurer plus visiblement dans nos plans d'entreprise les stratégies liées aux risques de la Société. Nous envisageons d'effectuer une évaluation des risques pour certaines des principales stratégies de soutien présentées dans notre plan d'entreprise.

- Poursuivre nos efforts en vue de nous doter d'un processus d'évaluation de la conformité à la législation et aux autres exigences que doit respecter la SADC.

- Adopter dans nos états financiers de l'exercice 2007-2008 toutes les recommandations pertinentes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) en ce qui a trait aux instruments financiers et au résultat étendu.

SOUTIEN DE NOTRE PERSONNEL

Le personnel joue un rôle de premier plan dans la réalisation des objectifs de la Société. La SADC poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie et de son plan des ressources humaines, qui mettent l'accent sur la poursuite constante de l'excellence, tant pour ses employés que pour elle-même à titre d'employeur. Nous continuerons aussi à :

- ***mesurer la satisfaction des employés pour s'assurer qu'aucun obstacle ne s'oppose à notre productivité et à notre motivation***
- ***conserver les compétences fondamentales pour les postes clés, tant aujourd'hui qu'à l'avenir***
- ***aider les employés à définir la formation et le perfectionnement dont ils ont besoin pour élargir leur potentiel professionnel et s'assurer que nous conservons le pouvoir d'attirer et de garder un personnel compétent***
- ***travailler à la planification de la relève, notamment en procédant à l'analyse de toute lacune dans le savoir-faire du personnel, la priorité étant donnée aux compétences mentionnées dans le plan de la relève de la Société***

Notre planification de la main-d'œuvre demeurera fondée sur le principe voulant que nous maintenions un personnel de base qualifié, tout en disposant de mécanismes nous permettant de mobiliser un plus grand nombre d'employés au besoin.

- Effectuer des auto-évaluations et des études comparatives au sujet des meilleures pratiques de gouvernance qui s'imposent parmi les sociétés d'État, les conseils d'administration et les comités, et suivre de près les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à l'intention des sociétés d'État ainsi que toute nouvelle directive émise par le SCT (et ses répercussions sur la Société). Le travail relatif au régime de certification des contrôles internes sera progressif.

La SADC mènera d'autres activités et stratégies de soutien à l'appui de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficace, notamment en améliorant son efficacité et la transmission de l'information. Ainsi, nous renforcerons les liens entre notre portail d'entreprise et notre application de gestion des dossiers afin de nous conformer plus facilement aux directives du gouvernement en matière de détention de l'information. Ce faisant, nous simplifierons le processus actuel de conservation et d'élimination des dossiers.

Nous apporterons des améliorations à notre infrastructure technique et à nos systèmes informatiques afin de nous conformer aux normes en matière de technologie.

Les stratégies de soutien qui sous-tendent la continuité des opérations continueront de s'inscrire dans une perspective d'ensemble, qui vise à ce que tous les secteurs de la Société puissent continuer à fonctionner, quelle que soit la nature de la perturbation. Nous continuerons à améliorer notre capacité de reprise des opérations pour faire face à l'évolution de notre environnement, ces efforts reposant en bonne partie sur la technologie informatique. Nous continuerons de collaborer avec la Banque du Canada, le BSIF, l'ACFC et d'autres partenaires dans le cadre de nos activités de gestion de la continuité des opérations, plus particulièrement afin de mettre à l'essai des plans de reprise des opérations et de préparation à une pandémie.

Parmi nos projets importants en matière de politiques, nous continuerons de collaborer avec le ministère des Finances et d'autres organismes fédéraux à l'élaboration de politiques visant le secteur financier, au sein du Comité consultatif supérieur (CSS). Nous cultiverons aussi notre excellent partenariat avec l'ACFC et continuerons de mettre à la disposition de l'ACFC et du BSIF des services de centre d'appels selon le principe de la récupération des coûts.

La Société entretiendra des liens étroits avec les assureurs-dépôts et les fonds de stabilisation provinciaux pour favoriser le partage de connaissances, de compétences et d'idées.

Nous demeurerons actifs sur la scène internationale en prenant part à des congrès et à des séminaires sur l'assurance-dépôts et des sujets connexes, en jouant un rôle au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts et en prêtant main forte à des pays qui souhaitent se doter d'un régime d'assurance-dépôts.

FICHE DE RENDEMENT – 2007-2008 À 2011-2012

La Fiche de rendement qui suit résume les principales stratégies de soutien et les indicateurs de rendement clés qui sous-tendent les trois stratégies d'entreprise décrites plus tôt. La SADC mesure son rendement par rapport à ces indicateurs clés et fait part des résultats dans ses rapports annuels. Les ressources nécessaires pour mener à bien ces activités sont décrites dans la partie qui suit.

Mandat de la SADC : fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la société

STRATEGIES D'ENTREPRISE	PRINCIPALES STRATEGIES DE SOUTIEN PREVUES
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit [illegible]	Assurance • Modification du barème de primes différentielles pour tenir compte de l'incidence du nouvel accord de Bâle et des nouvelles règles comptables • Réévaluation de l'assiette de calcul des primes
	Surveillance des risques • Mise à niveau de l'entrepôt de données pour tirer profit des progrès technologiques et nous adapter aux changements apportés aux rapports financiers réglementaires • Amélioration du système servant à la surveillance des institutions membres
	Intervention et règlement de faillites • Formation relative à la méthode d'examen spécial et au modèle d'évaluation • Mener à terme l'évaluation de notre capacité à apporter des solutions autres qu'un remboursement et documenter les solutions optimales pour chaque groupe affinitaire d'institutions membres. • Mettre à niveau l'application ROADMAP de manière à ce qu'elle puisse faciliter le remboursement des déposants d'institutions membres de plus grande taille. • Simulations annuelles
Sensibilisation des déposants La SADC doit s'efforcer de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Dans le cadre de notre stratégie ciblée et à long terme, nous mènerons des campagnes de sensibilisation du public menant à profit nos démarches antérieures et continuerons de mettre l'accent sur le nouveau plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars.	• Mise en œuvre du troisième et dernier volet de la stratégie et du plan triennaux de sensibilisation du public • Enquêtes sur les publics cibles et élaboration d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan de sensibilisation du public à long terme

INDICATEURS DE RENDEMENT CLES

- La première étape de consultation des institutions membres débutera au plus tard le 31 mars 2008, afin que les modifications pertinentes soient apportées au barème de primes différentielles au cours de la période de planification.

- Procéder à la première étape de consultation des institutions membres et recommander au conseil d'administration une orientation future

- Mises à niveau et essais des systèmes d'entreposage des données effectués avant le 31 mars 2008

- D'ici à mars 2008, des améliorations visant à établir des profils d'évaluation des risques plus actuels et plus efficaces pour les institutions membres auront été élaborées, testées et mises en application.

- Tous les gestionnaires des risques devront avoir suivi une formation sur ces deux outils d'intervention avant le 31 mars 2008.

- Mise au point, d'ici au 31 mars 2008, d'une « boîte à outils » regroupant des solutions autres que le remboursement des dépôts assurés ainsi que la documentation pertinente.

- Mise à niveau et tests terminés avant le 31 mars 2008

- Procéder à des simulations complètes et partielles d'ici au 31 mars 2008. La réussite de chaque simulation sera évaluée par un tiers qualifié indépendant

- Niveau de sensibilisation à la SADC > 50 pour 100 et niveau de sensibilisation au plafond de l'assurance-dépôts de 100 000 dollars > 25 pour 100

- Mise en œuvre d'une nouvelle stratégie et d'un nouveau plan de sensibilisation du public à long terme au cours de la période de planification

FICHE DE RENDEMENT – 2007-2008 À 2011-2012

Mandat de la SADC : fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la société.

STRATEGIES D'ENTREPRISE

Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces

Pour conserver la confiance du public, la SADC doit faire la preuve qu'elle s'acquitte de son mandat avec efficacité et efficience. Elle doit donc gérer ses risques importants, faire la preuve de leadership en matière de gouvernance et continuer de collaborer activement avec tous ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les ministères du Parlement, les organismes de réglementation et de surveillance ainsi que les autres assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.

PRINCIPALES STRATEGIES DE SOUTIEN PREVUES

Évaluer et gérer les risques d'entreprise

- **Continuer d'évaluer annuellement les risques d'entreprise importants, passer en revue les politiques de la Société en matière de risques et produire à l'intention des principaux intéressés un rapport annuel sur la gestion des risques d'entreprise importants**

Respect de la réglementation, des lois et d'autres exigences, et surveillance des meilleures pratiques en matière de gouvernance

- **Mise en œuvre d'un processus global servant à répertorier, à évaluer et à surveiller la conformité de la SADC aux lois, règlements, lignes directrices et autres exigences qui la régissent, ainsi qu'à produire un rapport annuel à ce sujet, à l'intention du conseil d'administration de la Société**
- **Les recommandations comptables de l'ICCA à l'égard des instruments financiers et du résultat étendu entreront en vigueur avant la fin de l'exercice 2007-2008 de la SADC. On procédera à une analyse exhaustive pour s'assurer que la SADC applique des principes comptables adéquats et que ses systèmes permettent de saisir toutes les données nécessaires.**
- **Application de toute directive pertinente encore non suivie parmi les mesures de gouvernance du SCT à l'intention des sociétés d'État**

Soutien de notre personnel

- **Mesures périodiques de la satisfaction du personnel pour nous assurer que rien ne s'oppose à la productivité et à la motivation de nos employés**
- **Poursuite de la mise en application du plan et de la stratégie en matière de ressources humaines**

Améliorations à l'infrastructure et au fonctionnement des systèmes informatiques

- **Poursuite de la mise en œuvre du plan stratégique des systèmes informatiques**

INDICATEURS DE RENDEMENT CLES

- Les risques importants font l'objet d'une évaluation annuelle. Les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun de sorte que les risques demeurent dans des limites acceptables.

- Mise en œuvre d'un processus global d'évaluation de la conformité et d'un mécanisme de production de rapports d'ici au 31 mars 2008

- La SADC donnera suite aux recommandations de l'ICCA en ce qui a trait aux instruments financiers et au résultat étendu, et ses états financiers 2007-2008 s'y conformeront.
- Les états financiers 2007-2008 de la Société obtiennent une opinion sans réserve du vérificateur.

- Mise en œuvre en temps opportun des directives relatives aux mesures de gouvernance du SCT à l'intention des sociétés d'État, dans la mesure où elles s'appliquent à la SADC

- À la fin de la période de planification, la Société aura mené un sondage sur la satisfaction du personnel, elle en aura analysé les résultats et elle y aura donné suite.

- Mise en œuvre des stratégies de soutien comprises dans le plan et la stratégie de ressources humaines, selon les échéances prévues

- Mise en œuvre des stratégies de soutien comprises dans le plan stratégique des systèmes informatiques, selon les échéances prévues

2

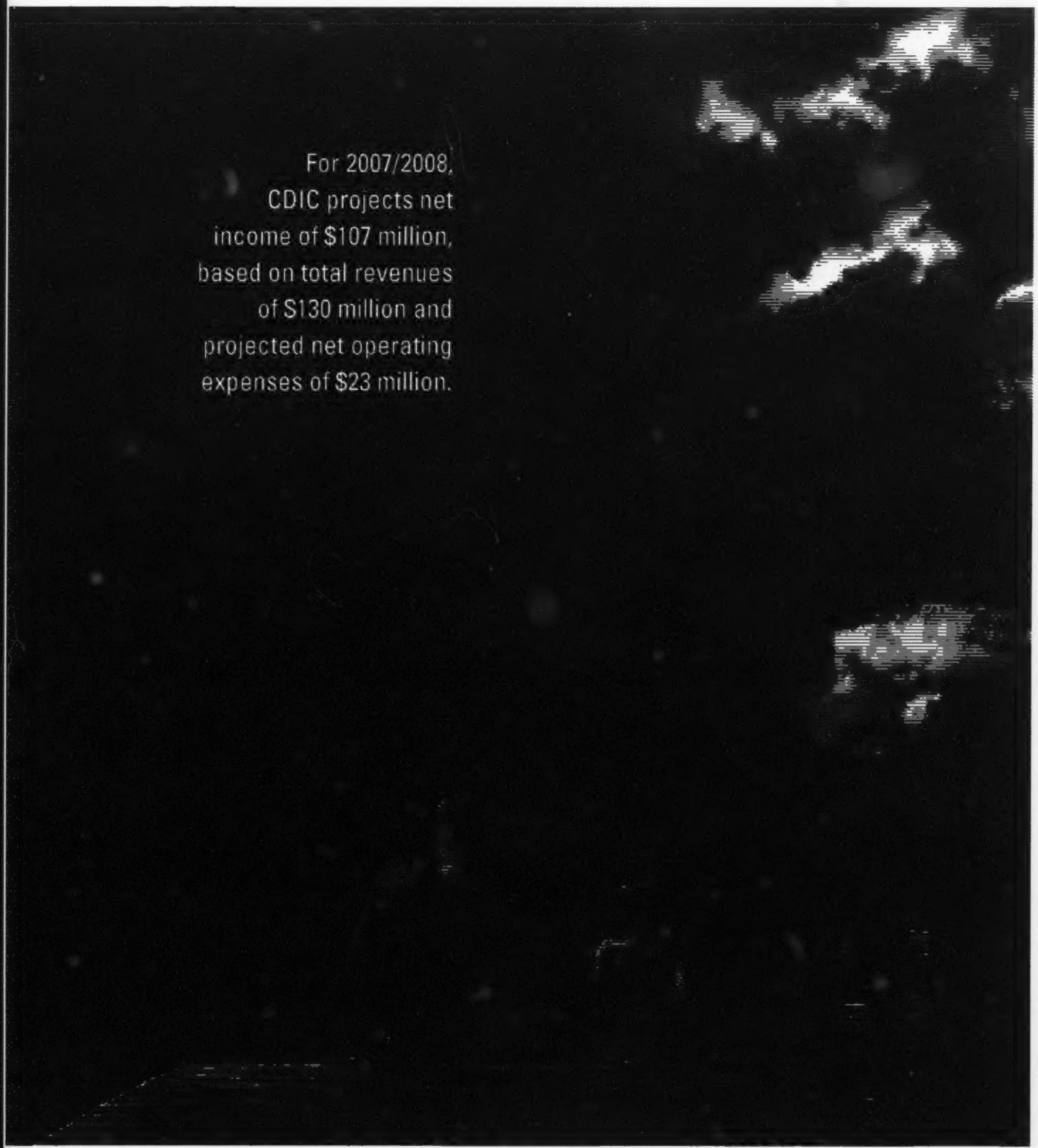

For 2007/2008, CDIC projects net income of $107 million, based on total revenues of $130 million and projected net operating expenses of $23 million.

PLAN FINANCIER ET PLAN DES RESSOURCES

PLAN FINANCIER QUINQUENNAL DE LA SADC – 2007-2008 À 2011-20122

Le plan financier quinquennal suivant repose sur les prémisses de planification présentées à la partie II du présent résumé du plan et reflète les stratégies et les activités connexes pour la période de planification (présentées à la partie II également).

La situation financière de la SADC demeurera stable tout au long de la période de planification. La Société gérera ses activités et ses coûts avec efficience en revoyant régulièrement ses activités et ses stratégies de soutien à la lumière de l'évolution constante de la conjoncture globale. Dans le même ordre d'idées, elle révisera ses plans d'exploitation au besoin pour axer ses ressources sur les stratégies de soutien les plus importantes.

Les budgets d'exploitation de la SADC ne prévoient pas d'imprévus majeurs. Le coût des activités non prévues est, dans la mesure du possible, absorbé par le budget d'exploitation courant. Par conséquent, si la SADC doit intervenir dans les activités d'une institution membre ou entreprendre de nouveaux projets au cours de la période de planification, et que les coûts de ces derniers ne peuvent être absorbés en revoyant les priorités des budgets en place, elle devra demander au conseil d'administration d'approuver des ressources supplémentaires.

Le bilan, l'état des résultats et des bénéfices non répartis et l'état des flux de trésorerie, consolidés et pro forma, sont présentés aux tableaux 1, 2 et 3.

Le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15 de l'Institut canadien des comptables agréés, qui exige que les résultats d'Adelaide Capital Corporation, une entité à détenteurs de droits variables, soient intégrés à ceux de la SADC. Dans le présent document, les chiffres réels pour 2006 et les chiffres prévus pour la période 2008-2012 tiennent compte de la modification de la politique comptable de la Société. À des fins de comparabilité, les chiffres du plan 2007 ont également été redressés pour tenir compte de ce changement.

3

Tableau 1 : Bilan consolidé *pro forma*
au 31 mars
(en millions de dollars)

	2006 Chiffres réels	2007 Plan	2007 Prévu	Plan 2008	2009	2010	2011	2012
Actif								
Encaisse et placements	1 447	1 558	1 556	1 666	1 767	1 872	1 982	2 097
Débiteurs	2	1	1	1	1	1	1	1
	1 449	1 559	1 557	1 667	1 768	1 873	1 983	2 098
Immobilisations	2	2	2	2	2	2	2	2
Réclamations nettes à recouvrer	5	–	–	–	–	–	–	–
	7	2	2	2	2	2	2	2
Actif d'impôts futurs	2	2	2	1	1	1	–	–
	1 458	1 563	1 561	1 670	1 771	1 876	1 985	2 100
Passifs								
Créditeurs	10	8	5	5	5	5	5	5
Impôts sur le bénéfice à payer	4	10	10	12	14	15	16	18
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	600	650	600	600	600	600	600	600
	614	668	615	617	619	620	621	623
Bénéfices non répartis	844	895	946	1 053	1 152	1 256	1 364	1 477
	1 458	1 563	1 561	1 670	1 771	1 876	1 985	2 100

Tableau 2 : État consolidé *pro forma* des résultats et des bénéfices non répartis
au 31 mars
(en millions de dollars)

	2006 Chiffres réels	2007 Plan	2007 Forecast	Plan 2008	2009	2010	2011	2012
Revenus								
Primes	65	67	75	67	70	72	74	76
Intérêts sur encaisse et placements	43	53	56	63	67	72	76	81
	108	120	131	130	137	144	150	157
Dépenses								
Frais d'exploitation								
Traitements et autres frais de personnel	12	11	11	12	12	13	13	14
Honoraires	3	3	3	3	3	3	3	3
Locaux	2	3	3	2	2	2	2	2
Sensibilisation du public	3	3	3	3	3	3	3	3
Frais généraux	3	3	3	3	3	3	3	3
Traitement des données	1	1	1	1	2	2	2	2
Total des frais d'exploitation	24	24	24	24	25	26	26	27
Moins : recouvrement des coûts (ACFC, BSIF)[a]	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Frais d'exploitation nets[b]	23	23	23	23	24	25	25	26
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	50	–						
Redressement de la provision pour pertes sur réclamationset de la provision pour garanties	(8)	–	–	–	–	–	–	–
Recouvrement de sommes radiées	(15)	(16)	(4)	(13)	–	–	–	–
	50	7	19	10	24	25	25	26
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	58	113	112	120	113	119	125	131
Réduction de l'actif d'impôts futurs	2	–	–	1	–	–	1	–
Charge d'impôts	4	10	10	12	14	15	16	18
	6	10	10	13	14	15	17	18
Bénéfice net	52	103	102	107	99	104	108	113
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	792	792	844	946	1 053	1 152	1 256	1 364
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	844	895	946	1 053	1 152	1 256	1 364	1 477

[a] La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), selon le principe du recouvrement des coûts. Ces coûts sont inscrits dans les catégories de dépenses pertinentes.

[b] L'estimation des dépenses repose sur les prémisses de planification établies pour l'exercice 2007-2008. Les estimations des dépenses des exercices 2008-2009 à 2011-2012 pourront être revues en fonction des plans particuliers élaborés à l'égard de chacun de ces exercices.

Tableau 3 : État consolidé *pro forma* des flux de trésorerie
au 31 mars
(en millions de dollars)

	2006 Chiffres réels	2007 Plan	2007 Prévu	Plan 2008	2009	2010	2011	2012
Activités d'exploitation								
Primes perçues	65	67	75	67	70	72	74	76
Réclamations recouvrées	16	4	5	–	–	–	–	–
Intérêts perçus	43	53	56	63	67	72	76	81
Recouvrements de sommes radiées	15	16	4	13	–	–	–	–
Autres sommes reçues	7	–	–	–	–	–	–	–
Paiements au titre de garanties	(1)	–	–	–	–	–	–	–
Versement d'impôts sur les bénéfices	–	(6)	(7)	(10)	(12)	(14)	(15)	(16)
Paiements à des fournisseurs et des employés	(22)	(22)	(23)	(22)	(23)	(24)	(24)	(25)
Achat d'immobilisations	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	122	111	109	110	101	105	110	115
Encaisse et placements								
Augmentation / (diminution) au cours de l'exercice	122	111	109	110	101	105	110	115
Solde au début de l'exercice	1 325	1 447	1 447	1 556	1 666	1 767	1 872	1 982
Solde à la fin de l'exercice	1 447	1 558	1 556	1 666	1 767	1 872	1 982	2 097

Commentaires : plan financier quinquennal de la SADC

Le **revenu en primes** pour les exercices 2007-2008 à 2011-2012 suppose le maintien des taux de prime en vigueur en 2006-2007 pour les quatre catégories de tarification.

Au cours de la période de planification quinquennale, le **revenu en primes** devrait atteindre 359 millions de dollars et **les intérêts sur placements** 359 millions de dollars. Le **budget d'exploitation net** s'élève à 123 millions de dollars. La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices et doit payer de l'impôt sur ses revenus imposables.[5]

[5] Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, le revenu en primes de la SADC n'est pas imposable. En fait, ce sont les intérêts sur encaisse et placements qui constituent la source de revenu imposable de la SADC. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le revenu net aux fins du calcul de l'impôt.

Le graphique 4 illustre l'évolution des frais d'exploitation réels et prévus au budget de 2000-2001 à 2007-2008.

Graphique 4 : Historique des frais d'exploitation réels et prévus au budget

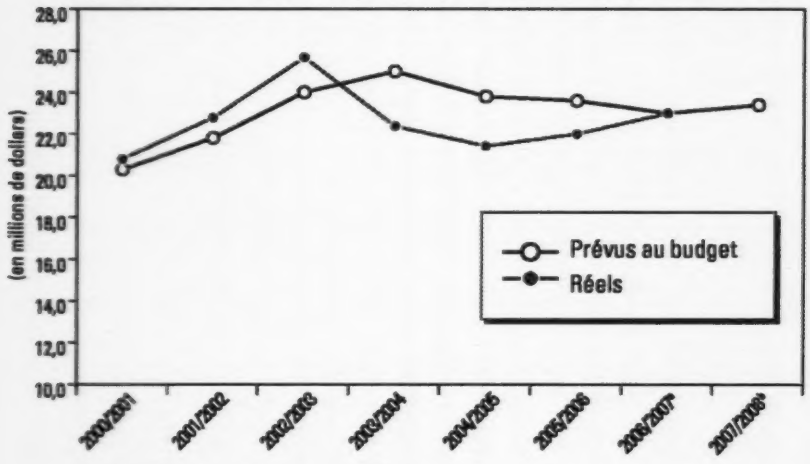

[a] 2006/2007 Forecast [b] 2007/2008 Budget

Les **provisions pour pertes** sont évaluées annuellement et font l'objet de rajustements s'il y a lieu. Aux fins du présent plan, il est prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts restera à 600 millions de dollars durant la période de planification.

L'**encaisse et les placements** devraient être de 1,666 milliard de dollars au 31 mars 2008 et atteindre 2,097 milliards de dollars d'ici au 31 mars 2012, soit à la fin de la période de planification.

Le plan financier tient compte du fait que la valeur réalisable nette des **réclamations nettes restant à recouvrer**, qui était de 5 millions de dollars au 31 mars 2006, sera entièrement recouvrée durant la période de planification.

La SADC prévoit des **bénéfices non répartis** de 1,053 milliard de dollars au 31 mars 2008, et s'attend à ce que ceux-ci atteignent 1,477 milliard de dollars au 31 mars 2012 (conformément aux prémisses de planification décrites à la partie II du présent document).

Aux fins de la planification financière, aucune faillite d'institution membre n'est prévue durant la période de planification. Si une faillite devait survenir, les provisions, l'encaisse et les placements et les bénéfices non répartis de la SADC pourraient s'en trouver affectés.

FINANCEMENT *EX ANTE*

La SADC reconnaît que le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain requiert des ressources financières adéquates. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2003-2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement ex ante serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. En outre, il a été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, représenterait le montant du financement ex ante. La fourchette cible du financement ex ante est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 1,8 à 2,3 milliards de dollars si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2006. Le conseil d'administration de la Société fait le point annuellement sur la fourchette cible et le moment où la limite inférieure de cette fourchette devrait être atteinte.

Le volume des dépôts assurés en avril 2006 était en hausse de 4,2 pour 100 par rapport au 30 avril 2005 et l'on suppose qu'il augmentera de 3 pour 100 par année par la suite. On prévoit que le financement ex ante sera, au 31 mars 2007, de 34 points de base des dépôts assurés. Sur la foi de ces prémisses de planification, le premier niveau de la fourchette cible, soit 40 points de base, devrait être atteint, selon les prévisions courantes, au cours de l'exercice 2012-2013, comme le montre le graphique 5.

Graphique 5 : Progression du financement *ex ante*
Délai prévu pour atteindre la cible

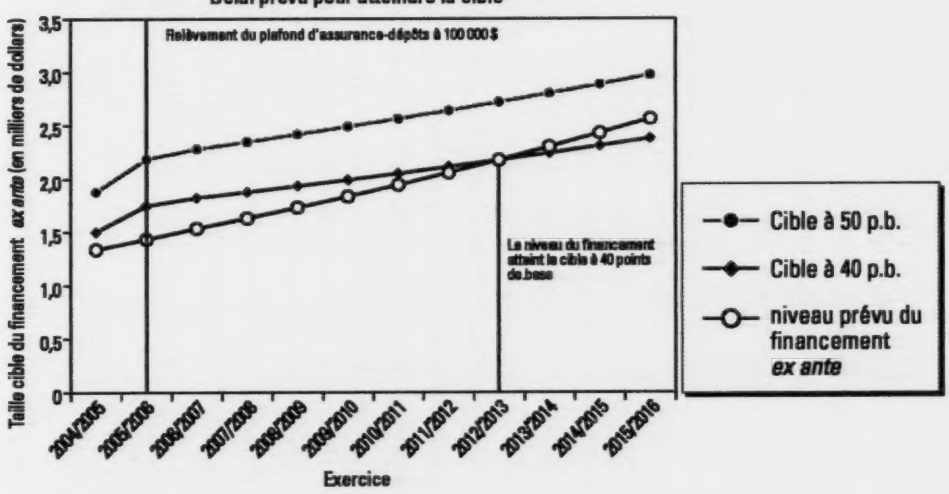

La croissance réelle des dépôts assurés aura une incidence sur le délai prévu pour atteindre le premier niveau de la fourchette cible du financement ex ante. Bien que l'augmentation de 60 000 à 100 000 dollars du plafond d'assurance-dépôts ait d'abord gonflé de 16,2 pour 100 le volume des dépôts assurés, on s'attend à ce qu'à long terme la croissance annuelle des dépôts assurés retombe à environ 3 pour 100. La SADC continuera de mesurer l'incidence de la modification du plafond de l'assurance-dépôts sur le taux de croissance des dépôts assurés et de rectifier en conséquence ses hypothèses quant à la croissance de son financement ex ante dans ses prochains plans d'entreprise.

BUDGET D'EXPLOITATION – 2007-2008

Le tableau 6 donne les points saillants du budget d'exploitation.

Tableau 6 : Budget d'exploitation
(en millions de dollars)

	2006 Chiffres réels	2007 Plan	2007 Prévu	2008 Plan
Revenus				
Primes	64,6	66,5	74,8	67,5
Intérêts créditeurs et autres revenus	43,5	52,9	55,9	62,7
	108,1	119,4	130,7	130,2
Frais d'exploitation				
Traitements et autres frais de personnel	12,2	11,1	10,9	11,5
Frais d'inspection, juridiques et autres	2,5	2,7	2,7	2,7
Locaux	2,4	2,5	2,6	2,4
Sensibilisation du public	2,5	2,8	2,6	2,7
Frais généraux	2,8	3,2	3,3	3,4
Traitement des données	1,1	1,4	1,4	1,4
Total des frais d'exploitation	23,5	23,7	23,5	24,1
Moins : recouvrement des coûts (ACFC, BSIF)	(0,6)	(0,7)	(0,8)	(0,7)
Frais d'exploitation nets	22,9	23,0	22,7	23,4
Recouvrement de sommes radiées	(14,6)	(16,1)	(4,0)	(13,0)
	8,3	6,9	18,7	10,4
Redressement des provisions	41,6	–	–	–
	49,9	6,9	18,7	10,4
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	58,2	112,5	112,0	119,8
Réduction de l'actif d'impôts futurs	2,5	–	–	0,5
Charge d'impôts	3,8	10,0	10,0	12,2
	6,3	10,0	10,0	12,7
Bénéfice net	51,9	102,5	102,0	107,1

BUDGET DES INVESTISSEMENTS – 2007-2008

Le budget des investissements pour 2006-2007 est de 700 000 dollars, comme l'indique le tableau 7.

Tableau 7 : Budget des investissements (en milliers de dollars)

	2006 Chiffres réels	2007 Plan	2007 Prévisions	2008 Plan
Mobilier et équipement	57	100	77	100
Matériel informatique	468	600	600	600
Total	**525**	**700**	**677**	**700**

Le budget des investissements est surtout consacré au matériel informatique, qui est renouvelé conformément au cycle établi dans le plan stratégique des Systèmes informatiques. Ce dernier s'aligne sur les pratiques exemplaires qui ont cours en la matière.

QUESTIONS D'ORDRE COMPTABLE

Les états financiers de la SADC ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la SADC est intervenue.

Deux nouvelles normes de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pourraient avoir une incidence sur les états financiers futurs de la SADC. L'information financière de l'exercice en cours ne s'en trouve cependant pas modifiée.

- ***Manuel de l'ICCA, chapitre 3855*** (critères de comptabilisation, de décomptabilisation, d'évaluation et de classification des instruments financiers). La SADC devra classer ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, disponibles à la vente, et prêts et créances. Le traitement comptable de ces instruments dépendra de leur classification. Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente seront évalués à leur juste valeur ; les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances le seront selon la méthode de l'amortissement du coût.

- ***Manuel de l'ICCA, chapitre 1530*** (exige que certains gains et certaines pertes, qui feraient normalement partie du bénéfice net, fassent l'objet d'un état financier distinct jusqu'à ce qu'ils puissent être constatés dans le bénéfice net (notamment les gains et pertes latents sur actifs financiers). La Société devra peut-être présenter un nouvel état financier intitulé « Résultat étendu ». Les gains et les pertes latents sur les actifs disponibles à la vente seront temporairement inscrits au poste « Autre élément du résultat étendu », jusqu'à ce qu'ils soient réalisés.

Ces normes doivent être adoptées simultanément et elles entreront en vigueur lors de l'exercice 2007-2008. La direction étudie actuellement l'incidence de ces normes sur la présentation de son information financière. Comme cette étude n'est pas terminée, le présent document ne contient aucun rajustement rendu nécessaire par la mise en œuvre de ces nouvelles recommandations.

PLAN D'EMPRUNT

La SADC n'avait aucune dette au 31 décembre 2006, et elle ne prévoit pas effectuer d'emprunts au cours de la période de planification.

Conformément à ses politiques en matière de gestion des risques financiers, la SADC doit veiller à ce que ses obligations soient compensées, selon certains paramètres, par son encaisse et ses placements à court terme venant à échéance, et par le revenu en primes et les recouvrements de réclamations qu'elle attend. L'unité de gestion des risques (UGR) est chargée de répertorier, de mesurer et de surveiller les risques financiers auxquels s'expose la SADC, et d'en rendre compte au directeur financier, d'une manière conforme aux politiques de gestion des risques financiers approuvées par le conseil d'administration de la Société. L'UGR se réunit tout au long de l'année. Le comité de gestion de l'actif et du passif de la Société communique par ailleurs au directeur financier des conseils et de l'information sur les exigences en matière de financement, de placements et de gestion des risques.

La Loi sur la SADC permet au ministre des Finances de consentir des prêts à la SADC à même le Trésor, à la demande de celle-ci, et d'en fixer les conditions. Elle permet également à la Société d'emprunter à d'autres sources qu'au Trésor. Le total des capitaux empruntés, toutes sources confondues, ne doit pas dépasser six milliards de dollars ou tout montant supérieur autorisé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits. La Loi permet aussi au ministre d'imposer à la SADC des droits pour le renforcement de son crédit lorsque cette dernière contracte des emprunts.

La SADC peut par ailleurs emprunter, en cas de besoin, en émettant du papier commercial et des titres de créance à moyen terme, au pays et à l'étranger. Si cela était nécessaire, le programme d'emprunt serait rajusté en fonction des besoins de la Société (bien qu'aucun emprunt ne soit prévu pendant la période de planification). La Société a conçu un aide-mémoire qui sert à gérer ce programme. Toute émission de titres de créance dans le cadre du programme d'emprunt doit toutefois être approuvée par le conseil d'administration ainsi que par le ministre.

Si elle a besoin de liquidités dans le cadre d'une intervention, la SADC recourt d'abord à une stratégie lui permettant d'utiliser son portefeuille de titres comme première source de liquidités. Cette stratégie oblige la SADC à se constituer un portefeuille très liquide et à faible risque.

La SADC a établi une entente avec son banquier sur l'établissement d'une marge de crédit de 10 millions de dollars. Cette marge n'est pas soumise aux droits de renforcement de crédit qui s'appliquent aux autres emprunts de la Société. La SADC ne prévoit pas faire appel à cette marge de crédit au cours de la période de planification.

BESOINS EN EFFECTIFS

En 2005-2006, la Société a réduit son nombre global d'années-personnes parce que certaines de ses activités ont changé après le dépôt du budget fédéral 2005. Cette réduction résulte principalement de l'abrogation des Normes de la SADC et de la suppression de responsabilités liées à l'adhésion des institutions fédérales. Les économies découlant de cette réduction continueront de se répercuter sur l'ensemble de la période de planification.

Dans l'ensemble, le nombre d'années-personnes devrait demeurer relativement constant durant la période de planification. Conformément à son plan et à sa stratégie de ressources humaines, la SADC maintiendra un solide noyau de compétences fondamentales pour appuyer ses stratégies et plans d'exploitation, en assurant en permanence la planification de la relève ainsi que la formation et le perfectionnement professionnel.

La SADC réalise ses activités avec le concours d'un noyau d'employés spécialisés, qu'elle renforce selon les différents défis à relever, en recourant à des mécanismes lui permettant de mobiliser des effectifs supplémentaires. Ces effectifs peuvent être engagés directement par la SADC ou indirectement par les liquidateurs ou les syndics, ou dans le cadre d'ententes de sauvegarde ou de réduction progressive des opérations d'une institution membre. Ces mécanismes peuvent prévoir l'embauche d'employés additionnels, de personnel à contrat, de consultants, de spécialistes en insolvabilité, d'experts juridiques et d'autres fournisseurs de services.

Le graphique 8 donne les effectifs de la SADC de 1999-2000 à aujourd'hui, ainsi que les effectifs prévus pour 2007-2008.

Graphique 8 : Effectifs – 1999-2000 à 2007-2008

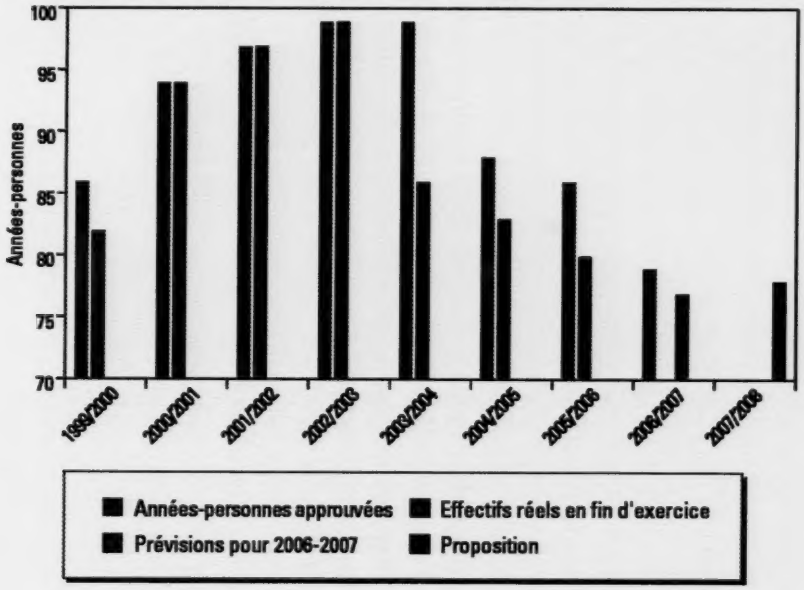

3

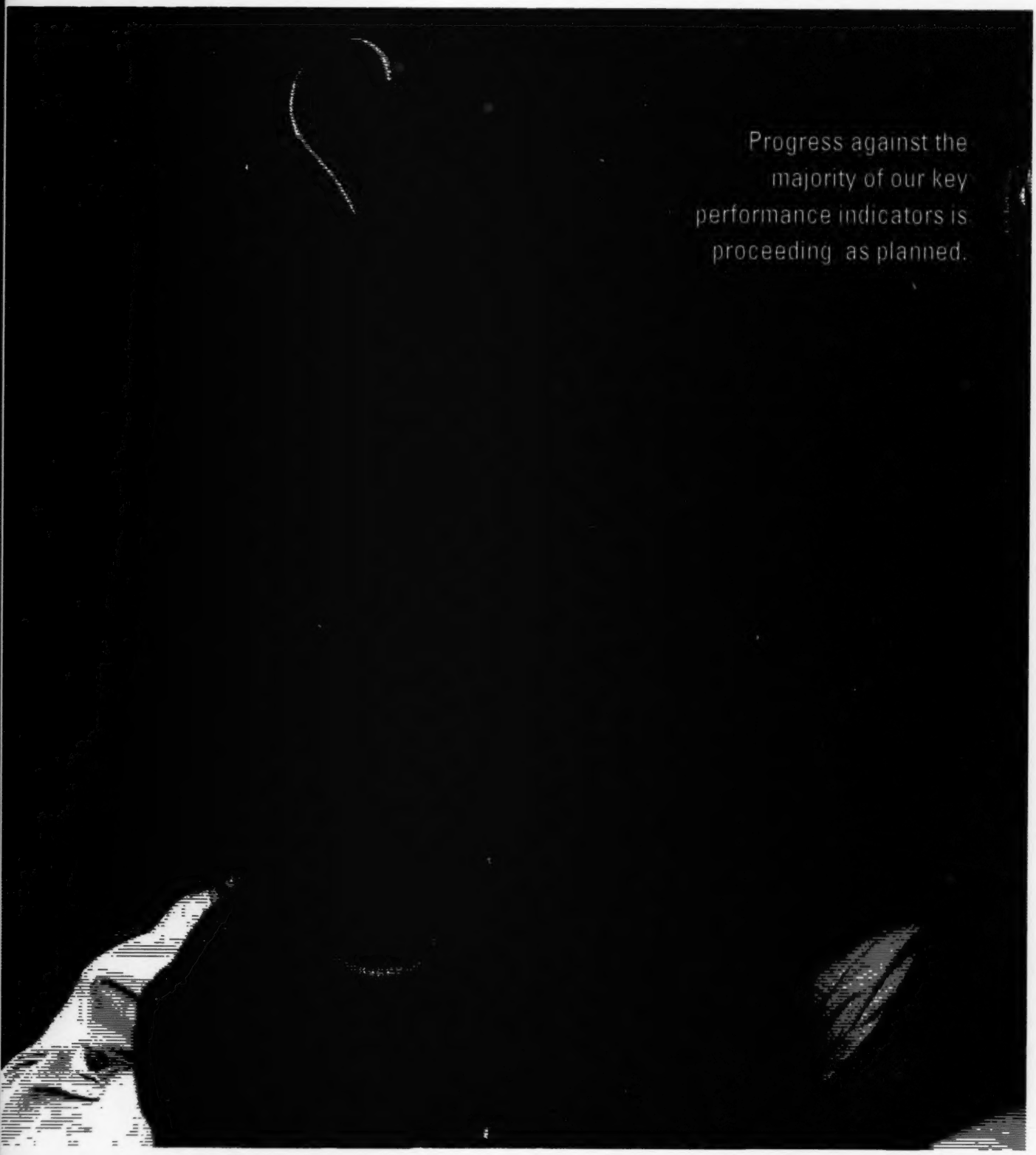
Progress against the
majority of our key
performance indicators is
proceeding as planned.

RENDEMENT DE LA SADC PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ANTÉRIEURS

RÉSULTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS – POINTS SAILLANTS DE 2006-2007 À 2010-2011

Le plan d'entreprise 2006-2007 à 2010-2011 établit quatre stratégies d'entreprise à l'appui des objectifs commerciaux de la Société, à la lumière du contexte d'exploitation du moment. Ces stratégies sont : renforcer les compétences fondamentales et la capacité d'intervention, sensibiliser les déposants, consolider les relations avec les parties intéressées et mener une saine gouvernance.

Le rendement courant de la Société par rapport à ces stratégies d'entreprise est résumé dans la Fiche de rendement au 31 décembre 2006 (voir les deux pages qui suivent).

Fiche de rendement antérieur – 2006-2007

La Fiche de rendement indique que les résultats s'alignent sur la plupart des indicateurs de rendement clés. La SADC s'attend à atteindre la majorité de ses grandes cibles pour 2006-2007. Sur les 19 indicateurs de rendement qu'elle a fixés, quatre seulement ne correspondent pas tout à fait aux résultats escomptés.

- L'intégration de ROADMAP (système d'indemnisation des déposants d'institutions faillies) au site Web d'intervention est retardée car l'évaluation exhaustive des solutions de sécurité d'accès n'est pas terminée.

- Les travaux concernant l'application d'exploitation de données – qui sous-tend l'analyse des risques de la SADC et la surveillance des institutions membres – sont suspendus car il reste encore à régler des problèmes d'incompatibilité avec les applications en place.

- Les travaux relatifs au régime d'attestation ou de certification du chef de la direction et du directeur financier progressent lentement dans l'attente de lignes directrices définitives de la part du Secrétariat du Conseil du Trésor. Pour l'instant, la date de diffusion de ces lignes directrices demeure inconnue.

- Certaines des stratégies formulées dans le plan stratégique des SI ne seront pas réalisées dans les délais prévus dans le plan, notamment les deux premiers projets de la liste ci-dessus.

FICHE DE RENDEMENT ANTÉRIEUR – 2006-2007

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société

Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
Renforcer les compétences fondamentales et la capacité d'intervention - *être attentif aux facteurs pouvant toucher la Société et influer sur ses institutions membres, et être en mesure de prévoir les risques, d'y faire face et de les gérer. À cet effet, la SADC renforcera les compétences nécessaires pour mener à bien ses activités fondamentales de surveillance des risques, d'intervention et de remboursement des dépôts assurés.*	• Évaluation des risques posés par les institutions membres, collectivement et séparément • Suivi des tendances et de l'évolution du secteur des services financiers afin de cerner leur incidence sur les institutions membres et sur les activités de la SADC • Surveillance étroite des institutions membres à plus haut risque • Planification d'urgence en cas d'intervention : Poursuite des simulations du processus de remboursement des dépôts assurés, formation du personnel en la matière, et simulations à petite échelle d'activités d'intervention de pré-faillite Recherche d'autres solutions de règlement de faillites Documentation Formation en ligne Maintien des fournisseurs clés • Continuation des plans de financement • Gestion du régime de primes différentielles
Sensibiliser les déposants - *accroître la sensibilisation des déposants à l'assurance-dépôts et expliquer les avantages et les limites de celle-ci par le biais d'activités ciblées à long terme. La SADC profite du besoin d'informer les déposants au sujet de la hausse du plafond de l'assurance-dépôts, lequel est passé à 100 000 dollars, pour les sensibiliser de façon plus générale au régime fédéral d'assurance-dépôts.*	• Activités de sensibilisation du public continuant de mettre l'accent sur la hausse du plafond de l'assurance-dépôts, qui est passé à 100 000 dollars : Publicités dans certains journaux, magazines et autres publications, et activités de relations publiques Lignes sans frais Site Web de la SADC Mise à jour des brochures d'information et diffusion par l'intermédiaire des parties intéressées Sondages annuels pour évaluer la sensibilisation du public • Diffusion de renseignements auprès d'associations de courtiers de dépôts, de conseillers financiers, d'associations de consommateurs et de leaders communautaires, qui se chargeront d'informer leurs clients ou leurs adhérents sur l'assurance-dépôts et de répondre à leurs questions • Publicités à l'intention des publics visés (personnes âgées, personnes n'ayant pas terminé leurs études secondaires, communautés ethno-culturelles), diffusées dans des journaux, autres types d'imprimés et sur Internet • Présentations devant des groupes cibles, lors de salons professionnels ou d'autres activités permettant de les rejoindre

LÉGENDE : Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget | Retard ou écart par rapport au budget | ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Principales strategies de soutien prevues 2006-2007 a 2010-2011 (a l'appui des strategies d'entreprise)	Indicateurs de rendement cles (Mesure / Cible)
• Mise à niveau des outils d'intervention, soit ROADMAP II (application du système de remboursement des dépôts assurés), et mise à jour des méthodes concernant la conduite d'examens spéciaux et des processus d'examens préparatoires, ainsi que de la documentation connexe	• Renforcement des méthodes de chargement des données relatives à ROADMAP II et intégration au site Web d'intervention terminés d'ici au 31 mars 2007 • Documentation concernant les examens spéciaux validée d'ici au 31 mars 2007
• Mise à niveau du système de déclaration électronique	• Système de déclaration électronique mis à niveau et en place pour l'exercice comptable des primes 2007
• Mise à niveau de l'application d'exploitation de données, qui sous-tend l'analyse des risques de la SADC et la surveillance des institutions membres	• Application mise à l'essai et en place d'ici au 31 mars 2007 ●
• Préparation d'une documentation sur la capacité de la SADC à intervenir en fonction de groupes affinitaires d'institutions membres	• Documentation de la capacité d'intervention en fonction de groupes affinitaires terminée d'ici au 31 mars 2008
• Années deux et trois de la stratégie et du plan des communications et de sensibilisation, qui s'étalent sur trois ans	• Mise en œuvre réussie des années deux et trois de la stratégie d'ici au 31 mars 2007 et au 31 mars 2008
• Mise au point d'outils de sensibilisation aux produits financiers	• Outils affichés sur le site Web de la SADC et diffusés par d'autres moyens à partir de 2006, le tout étant en place d'ici au 31 mars 2007

FICHE DE RENDEMENT ANTÉRIEUR – 2006-2007

Mandat de la SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier à l'avantage des déposants tout en minimisant les risques de perte pour la Société

Stratégie d'entreprise	Activités permanentes / en cours (à l'appui des stratégies d'entreprise)
Consolider les relations avec les parties intéressées - *poursuivre ses efforts de collaboration avec les parties intéressées afin de remplir au mieux le mandat de la Société. La SADC définit les intervenants comme étant les institutions membres, les déposants, les employés, les parlementaires, les organismes de réglementation, les autorités de surveillance et d'autres assureurs-dépôts au Canada ou à l'étranger.*	• Recherche, en collaboration avec les institutions membres, des moyens de réduire le fardeau réglementaire de celles-ci tout en optimisant les avantages de l'assurance-dépôts pour celle-ci • Poursuite des relations avec les intervenants (BSIF, Banque du Canada, ACFC, Autorité des marchés financiers, Communications Canada) • Amélioration des outils de communication avec le BSIF et d'autres partenaires stratégiques, et meilleure efficience en matière de circulation de l'information • Conformité à l'Entente d'alliance stratégique SADC-BSIF • Poursuite de la collaboration avec le BSIF en ce qui a trait à l'évaluation des risques (institutions membres en difficulté, partage d'informations) • Administration du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* • Participation aux comités mixtes externes (Comité consultatif supérieur (CCS), sous-CCS, Comité de surveillance des institutions financières (CSIF), sous-CSIF) • Participation sur la scène internationale (par ex. : Association internationale des assureurs-dépôts ou d'autres organismes internationaux) • Services de centre d'appels fournis au BSIF et à l'ACFC (principe de recouvrement des coûts) • Participation au Canadian Financial Services Insolvency Protection Forum • Étude des possibilités d'externalisation et de regroupement des ressources et renforcement des relations avec les ressources externes clés • Comptes rendus annuels sur les plans de la SADC et sur l'avancement de ses activités aux parlementaires et aux parties intéressées
Mener une saine gouvernance - *pour continuer à mériter la confiance du public, la SADC doit appuyer ses activités par des politiques de fonctionnement exhaustives. Elle sera ainsi en mesure de montrer qu'elle est bien gérée, qu'elle tient compte des risques majeurs auxquels elle s'expose, qu'elle remplit son mandat de manière efficace et efficiente et qu'elle se comporte en chef de file au chapitre de la gouvernance.*	• Réunions du conseil d'administration et de ses comités permanents • Gestion stratégique • Gestion des risques de l'entreprise (GRE) • Cadre de gestion de projets • Vérification interne • Examen régulier des règlements administratifs de la SADC • Recherche des moyens d'accroître l'efficacité et l'efficience de la SADC • Conformité du conseil d'administration et de ses comités aux meilleures pratiques • Renforcement des pratiques de gouvernance en utilisant des repères et en procédant à des auto-évaluations • Amélioration des pratiques de gestion en matière de technologie de l'information, qu'il faudra mesurer à la lumière des meilleures pratiques du secteur • Mise en place du portail d'information d'entreprise à l'échelle de la Société • Passage à un nouveau système de gestion des documents qui accepte tout type de formats et s'intègre bien au portail d'information d'entreprise • Gestion de la continuité des opérations

LÉGENDE : Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget | Retard ou écart par rapport au budget | ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

Principales stratégies de soutien prévues 2006-2007 à 2010-2011 (à l'appui des stratégies d'entreprise)	Indicateurs de rendement clés (Mesure / Cible)
• Participation aux dernières étapes du projet de rationalisation des données du Comité de l'information financière (CIF)	• Exigences de la SADC concernant la collecte et le partage des données prises en compte dans les exigences du CIF en matière de déclaration des données d'ici au 31 mars 2008
• Tenue d'assemblées publiques annuelles à l'intention des parties intéressées	• Première assemblée publique annuelle au cours de l'exercice 2006-2007
• Modification du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts*	• Modification du *Règlement administratif sur les renseignements relatifs à l'assurance-dépôts* terminée d'ici à mars 2007
• Collaboration avec le ministère des Finances et d'autres organismes d'Ottawa pour mettre en œuvre les modifications nécessaires de la Loi sur la SADC	• Modifications de la Loi sur la SADC, découlant de l'examen, en 2006, de la *Loi sur les banques*, prises en compte dans les plans et les activités de la SADC
• Élaboration d'une politique de communications de la SADC	• Politique de communications approuvée par le conseil d'administration de la SADC d'ici au 31 mars 2007
• Mise en œuvre des mesures du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) en matière de gouvernance concernant les sociétés d'État, qui s'appliquent à la SADC ; évaluation de l'incidence de mesures telles que le régime de « certification » annuelle, auquel devront se soumettre le chef de la direction et le directeur financier	• Mise en œuvre, en temps opportun, des mesures du SCT qui s'appliquent à la SADC • Régime d'attestation ou de certification annuelle du chef de la direction et du directeur financier mis en œuvre d'ici au 31 mars 2008 *
• Mise en œuvre de la stratégie et du plan des Ressources humaines (RH) révisés	• Activités de la stratégie et du plan des RH mises en œuvre selon les échéances fixées dans ce plan
• Processus de reddition de compte annuel à l'appui de la Gestion des risques d'entreprise (GRE), que sous-tend un programme d'auto-évaluation et de gestion des risques à l'échelle de la SADC	• Processus de reddition de compte annuel à l'appui de la GRE mis en œuvre d'ici au 31 mars 2007
• Mise en œuvre des activités prévues dans le plan d'exploitation des Systèmes informatiques (SI), qui sous-tend le plan stratégique des SI	• Activités du plan des SI mises en œuvre selon les échéances fixées dans ce plan
• Mise en place, à l'échelle de la Société, d'un cadre permettant à la SADC de s'assurer de la conformité aux lois, à la réglementation, aux lignes directrices et autres exigences qui la gouvernent	• Cadre de conformité mis en place d'ici au 31 mars 2008
• Évaluation des activités de gestion de la continuité des opérations et améliorations nécessaires des systèmes de la SADC sur le lieu de reprise des opérations	• Première évaluation des plans de continuité des opérations et amélioration des systèmes terminées d'ici au 31 mars 2007

* Le travail concernant le régime d'attestation ou de certification du chef de la direction et du directeur financier avance peu à peu ; il dépend de directives plus précises qui émaneront du Secrétariat du Conseil du Trésor.

RÉSULTATS FINANCIERS ANTÉRIEURS – POINTS SAILLANTS DE 2005-2006 ET 2006-2007

Le bilan consolidé et l'état des résultats et des bénéfices non répartis consolidés, qui donnent la progression des plans de 2005-2006 et de 2006-2007, sont présentés aux tableaux 9 et 10 qui suivent. Ces états financiers indiquent également les résultats financiers de 2005-2006 et les prévisions pour 2006-2007 par rapport au plan approuvé respectivement pour les mêmes périodes.

Le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC-15 de l'Institut canadien des comptables agréés, qui exige que les résultats d'Adelaide Capital Corporation, une entité à détenteurs de droits variables, soient intégrés à ceux de la SADC. Dans le présent document, les chiffres réels pour 2006 et les chiffres prévus pour la période 2008-2012 tiennent compte de la modification de la politique comptable de la Société. À des fins de comparabilité, les chiffres du plan 2007 ont également été redressés pour tenir compte de ce changement.

Tableau 9 : Bilan consolidé
Progression des plans de 2005-2006 et 2006-2007
au 31 mars
(en millions de dollars)

	2006 Plan	2006 Reel	2007 Plan	2007 Prevu
Actif				
Encaisse et placements	1 446	1 447	1 558	1 556
Débiteurs	1	2	1	1
	1 447	1 449	1 559	1 557
Immobilisations	2	2	2	2
Réclamations à recouvrer	–	6	–	–
Provision pour pertes sur réclamations à recouvrer	–	(1)	–	–
	2	7	2	2
Actif d'impôts futurs	1	2	2	2
	1 450	1 458	1 563	1 561
Passif				
Créditeurs et charges à payer	10	10	8	5
Impôt sur le bénéfice à payer	5	4	10	10
Provision pour garanties	–	–	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	650	600	650	600
	665	614	668	615
Bénéfices non répartis	785	844	895	946
	1 450	1 458	1 563	1 561

* Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de l'incidence de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

Tableau 10 : État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
Progression des plans de 2005-2006 et 2006-2007
pour les exercices se terminant le 31 mars
(en millions de dollars)

	2006 Plan	2006 Réel	2007 Plan	2007 Prévu
Revenus				
Primes	64	65	67	75
Intérêts sur encaisse et placements	41	43	53	56
Produits divers	1	–	–	–
	106	108	120	131
Dépenses				
Augmentation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	100	50	–	–
Redressement de la provision pour pertes sur réclamations à recouvrer et de la provision pour garanties	– (20) 24	(8) (15) 23	– (16) 23	– (4) 23
Recouvrement de sommes radiées				
Frais d'exploitation nets				
	104	50	7	19
Bénéfice net avant économie / charge d'impôts	2	58	113	112
Réduction de l'actif d'impôts futurs	4	2	–	–
Charge d'impôts	5	4	10	10
	9	6	10	10
Bénéfice net / (perte nette)	(7)	52	103	102
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	792	792	792	844
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	785	844	895	946

* Le plan 2005-2006 a été modifié en octobre 2005 pour tenir compte de l'incidence de la législation découlant du budget fédéral de 2005.

Commentaires : Résultats de 2005-2006 par rapport au plan modifié

- Les **revenus** ont été de 2 millions de dollars supérieurs aux prévisions, en raison d'un revenu en primes et d'intérêts sur encaisse et placements plus élevés que prévu.

- Les **recouvrements de sommes radiées** ont été de 5 millions de dollars inférieurs aux prévisions, en raison de retard dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation.

- Les **frais d'exploitation** ont été de 1 million de dollars inférieurs aux prévisions, du fait de dépenses moins élevées que prévu à l'égard des frais généraux, de la campagne de sensibilisation du public et du traitement des données.

- Le **bénéfice net** s'est monté à 52 millions de dollars, soit 59 millions de dollars de plus que prévu. Cet écart positif s'explique en premier lieu par l'augmentation moins marquée que prévu de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. La SADC prévoyait une augmentation de 100 millions de dollars de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, en raison de la hausse du volume des dépôts assurés qui résulte avant tout du relèvement du plafond d'assurance-dépôts. La véritable incidence de l'augmentation du volume des dépôts assurés a été quelque peu atténuée par la tendance à la baisse qui se dégage des statistiques de défaillance servant à l'estimation de la provision. En conséquence, la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts a augmenté de 50 millions de dollars et non de 100 millions, comme il était prévu dans plan d'entreprise modifié 2005-2006.

- Les **réclamations nettes à recouvrer** ont été de 5 millions de dollars supérieures aux prévisions. Cet écart provient de délais dans les recouvrements attendus de certains dossiers de liquidation.

- L'**encaisse** et les **placements** ont atteint 1,447 milliard de dollars au 31 mars 2006, soit 1 million de dollars de plus que prévu.

- La **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** s'est élevée à 600 millions de dollars, soit 50 millions de dollars de moins que les prévisions du plan modifié.

- Les **bénéfices non répartis** ont été de 59 millions de dollars supérieurs au plan, en raison essentiellement de l'écart positif de 59 millions de dollars du bénéfice net.

Commentaires : Prévisions pour 2006-2007 par rapport au plan

- Le **revenu en primes** dépassera de 8 millions de dollars le montant indiqué dans le plan modifié, en raison essentiellement du changement de catégorie de tarification de certaines institutions membres.

- Les **intérêts sur encaisse et placements** devraient dépasser de 3 millions de dollars les prévisions du plan. Cet écart positif s'explique par des taux d'intérêt et des primes plus élevés que prévu.

- Les **frais d'exploitation** devraient atteindre le montant annoncé dans le plan pour l'exercice 2006-2007.

- Les **recouvrements de sommes radiées** devraient être de 12 millions de dollars inférieurs aux prévisions en raison de retards dans les recouvrements attendus du dossier d'une institution membre faillie.

- Le **bénéfice net** devrait atteindre 102 millions de dollars, soit 1 million de moins que prévu, en raison de recouvrements de sommes radiées moins élevés que prévu, que compensent largement les écarts positifs concernant les primes et les intérêts créditeurs.

- L'**encaisse** et les **placements** devraient atteindre 1,556 milliard de dollars au 31 mars 2006, soit 2 millions de dollars de moins que prévu, en raison de recouvrements de sommes radiées inférieurs aux prévisions, que compensent en partie des intérêts et un revenu en primes supérieurs aux prévisions.

- La **provision pour pertes liée à l'assurance-dépôts** devrait demeurer à 600 millions de dollars, soit 50 millions de moins que prévu.

- Les **bénéfices non répartis** devraient dépasser de 51 millions de dollars les prévisions du plan, en raison essentiellement d'un redressement de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts moins élevé que prévu.